TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

NUMÉRO 11-008F

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
C-3
JUL 31 1995
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

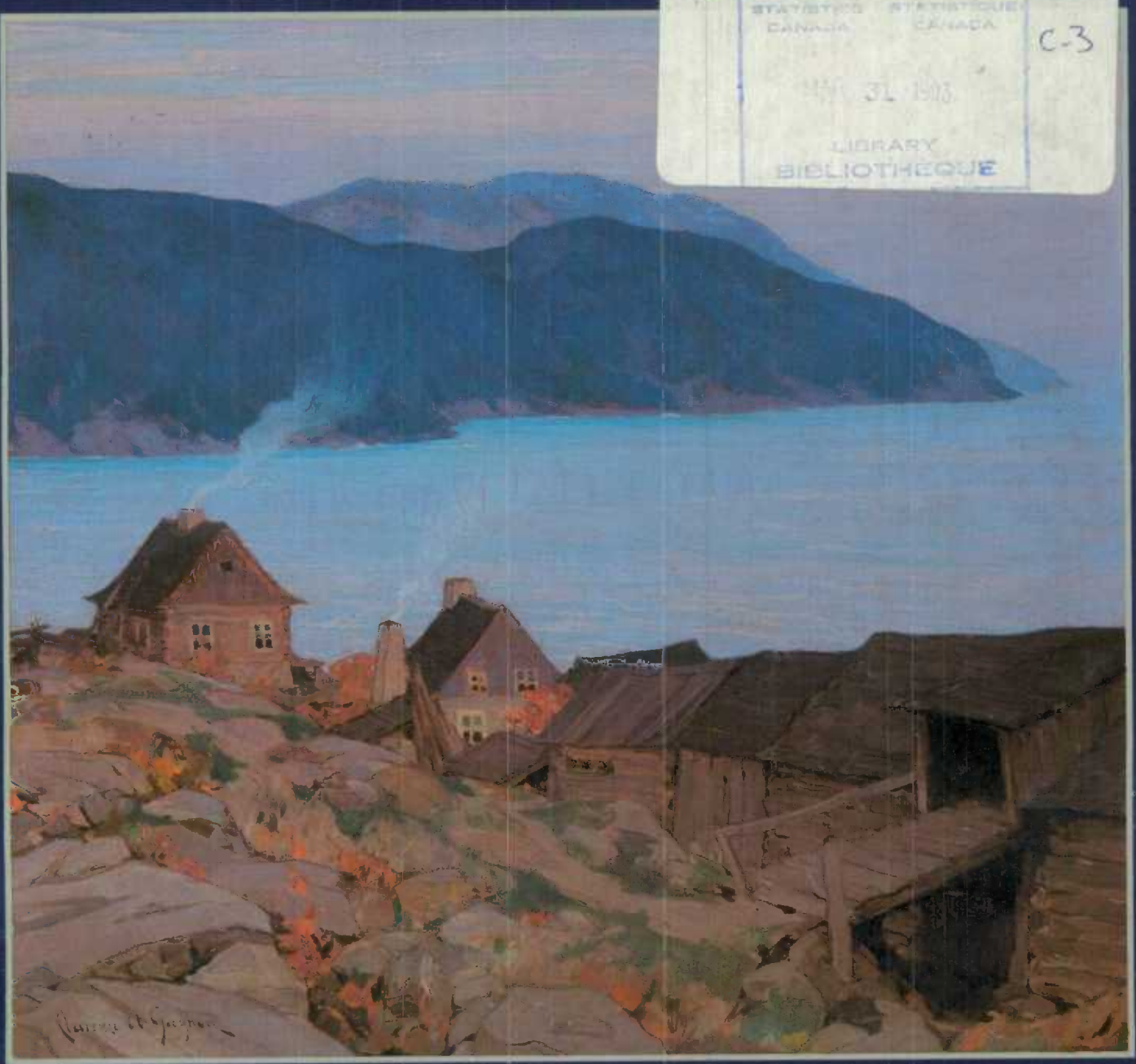

PRATIQUES ÉCOLOGIQUES ☐ GREFFES D'ORGANES

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

NOTRE ÉQUIPE DE CHERCHEURS EST À VOTRE SERVICE POUR 53 $ PAR ANNÉE

S'abonner à **L'emploi et le revenu en perspective**, c'est disposer d'une division entière de chercheurs à votre service. Des faits solides. Des analyses objectives. Des statistiques fiables.

La publication n'a pas que des faits et des chiffres. Elle offre également des analyses de fond sur des questions complexes touchant l'emploi et le revenu, de façon à fournir des indications claires et précises sur les tendances actuelles du marché du travail et de la répartition des revenus.

Notre équipe de spécialistes travaille activement afin de mettre à votre disposition des données actuelles sur l'emploi et le revenu. Dans chacun des numéros trimestriels, vous trouverez

- des articles de fond rédigés par des spécialistes de l'emploi et du revenu;
- plus de 50 indicateurs clés de l'emploi et du revenu;
- un aperçu des projets de recherche en cours;
- de l'information provenant des nouvelles enquêtes.

En plus, vous recevrez une revue du marché du travail, un supplément publié deux fois par année.

Tout cela pour 53 $ seulement!

Des milliers de professionnels au Canada consultent **Perspective** pour connaître les tendances de l'emploi et du revenu, ainsi que les plus récents résultats de recherche. Votre abonnement vous permettra de connaître tous les faits.

Nous savons que **L'emploi et le revenu en perspective** deviendra pour vous un outil indispensable. Nous le garantissons. Si vous n'êtes pas satisfaits après avoir lu le premier numéro, nous vous REMBOURSERONS le montant payé pour les numéros à venir. Abonnez-vous à **Perspective** dès aujourd'hui.

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

Pour 53 $ seulement (plus 3,71 $ de TPS), vous recevrez les plus récentes recherches sur l'emploi et le revenu (quatre numéros par année). L'abonnement est de 64 $ US aux États-Unis et de 74 $ US à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Faites parvenir votre commande par télécopieur (Visa ou MasterCard) : 613-951-1584

par téléphone (sans frais) :

1-800-267-6677

par courrier :
Publications - Ventes et services
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
ou contactez le bureau de Statistique Canada le plus proche.
(Voir la liste dans la présente publication.)

N° 75-001F au catalogue

À la mémoire de

M. Edward T. Pryor

Monsieur Edward T. Pryor, directeur général de la Direction de la statistique démographique et du recensement de Statistique Canada, est décédé en novembre dernier à l'âge de 61 ans. Plusieurs d'entre nous à Statistique Canada le surnommaient affectueusement « Monsieur Recensement » en raison de sa participation de premier plan à six recensements nationaux. M. Pryor a aussi été responsable de la première Enquête sociale générale du Canada. Il a favorisé un certain nombre d'initiatives qui consistaient à intégrer des données connexes pour les rendre plus faciles à utiliser. La publication *Tendances sociales canadiennes* résulte d'une telle intégration et ceux qui la produisent doivent beaucoup à M. Pryor qui les a appuyés et encouragés au fil des ans.

M. Pryor voyait au-delà des chiffres et comprenait clairement le rapport qu'il doit y avoir entre l'information et le savoir pour assurer le bon fonctionnement d'une société libre et démocratique. Il savait ce qu'exige la production d'information significative et sensée et comment on peut faire de celle-ci un outil utile pour la société.

L'influence d'Edward Pryor débordait largement le cadre de Statistique Canada. Il a fourni de précieux conseils au gouvernement de la Chine lorsque ce dernier a recensé la population du pays en 1982. Il a signé près de 30 articles et publications et était un conférencier très en demande tant au Canada qu'à l'étranger.

Avant de joindre à temps plein les rangs de Statistique Canada en 1973, M. Pryor avait eu une brillante carrière universitaire. Il a obtenu son doctorat de la Brown University et a aussi fait des études à la Michigan State University et à l'Université Laval. De 1968 à 1972, il a été chef du département de sociologie de la University of Western Ontario. Ces dernières années, il avait aussi enseigné à la Carleton University. L'année dernière, la Brown University l'a honoré comme l'un de ses anciens s'étant le plus distingué.

L'héritage professionnel que nous a laissé Edward Pryor lui survivra encore longtemps. Bon nombre des gens à qui il a montré les rouages et qu'il a inspirés travaillent toujours à Statistique Canada et les normes d'excellence qu'on lui doit demeurent. Il sera regretté.

Couverture : ***Crépuscule sur la Côte-Nord*** (1916) par Clarence Gagnon, huile sur toile, 77,0 cm sur 81,6 cm. Collection : Musée des beaux-arts du Musée Canada.

TABLE DES MATIÈRES

N° 28 - PRINTEMPS 1993

Les femmes sur le marché du travail 2
par Nancy Zukewich Ghalam

Les pensions alimentaires 8
par Diane Galarneau

L'assurance-chômage au Canada 12
par Roger Roberge jr.

Les pratiques écologiques des ménages canadiens 17
par Leslie Geran

Dons et greffes d'organes 21
par Jeffrey Frank

Tendances relatives au faible poids à la naissance 26
par Wayne J. Millar, Jill Strachan et Surinder Wadhera

Soutien affectif et contacts familiaux chez les canadiens âgés 30
par Susan McDaniel

Estimations annuelles de la population active, 1946-1992 34

Indicateurs sociaux 35

Index cumulatif des articles : voir le numéro d'hiver 1992

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Rédacteur en chef	Cynthia Silver
Rédactrices	Jo-Anne Belliveau Jillian Derkirk
Rédacteur adjoint	Jeffrey Frank
Coordonnatrice de la production	Sonia Thériault
Coordonnateur du marketing	Alex Solis
Réviseure en chef de la version française	Sylvie Blais
Direction artistique et composition	Division de la diffusion, Statistique Canada
Conception graphique	Griffe Design
Illustrations et photos	Environnement Canada; Programme de prélèvement et de greffes d'organes (MDRE de l'Ontario); SuperStock - Beermann Collection; Brian Schorlemer
Comité de revue	R. Baxter, E. Boyko, J.W. Coombs, D. Desjardins, I. Macredie, D. Norris, D.B. Petrie, G.E. Priest
Remerciements	C. Bronson, P. Copleston, P. Francoeur, A. Girard, P. Hung, C. Lindsay, C. Maxwell, B. Mitchell, C. Olivier, A Picard, M. Saint-Laurent, P. Sherbin, L. Standish, J. Stanic, H. Stiebert, C. Strike, N. Turcotte.

Tendances sociales canadiennes (n° 11-008F au catalogue ; also available in English, Catalogue 11-008E) est publiée quatre fois l'an par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Copyright 1993 par le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, tous droits réservés.
Courrier de première classe payé à Ottawa, Canada. TARIF D'ABONNEMENT : 34 $ par année au Canada; 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US à l'étranger. Prix au numéro : 8,50 $ au Canada; 10 $ US aux États-Unis et 12 $ US à l'étranger. Étudiants : 30 % de rabais. Envoyer les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à : Statistique Canada, Vente des publications, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Prière de nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresse. Abonnements par téléphone (sans frais d'appel) : **1-800-267-6677**. Toute correspondance peut être adressée au Rédacteur en chef, ***Tendances sociales canadiennes***, Statistique Canada, immeuble Jean Talon, 7e étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. La revue ***Tendances sociales canadiennes*** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non réclamés.
Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.
Les commandes en nombre doivent être adressées au bureau de Statistique Canada le plus près.

Publication inscrite dans le **Canadian Magazine Index, Public Affairs Information Service, Inc.** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701

LES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

par Nancy Zukewich Ghalam

D'après **Les femmes sur le marché du travail**, *2e édition, Statistique Canada, publication nº 71-534 au catalogue.*

L'accroissement du nombre de femmes sur le marché du travail est un des plus importants changements qui se soient produits dans la société canadienne au cours des dernières décennies. En effet, les femmes forment actuellement près de la moitié de la population active occupée au Canada. Cependant, elles sont encore surreprésentées dans les emplois à temps partiel et, bien que leur nombre se soit accru dans la plupart des professions libérales, elles continuent d'occuper principalement des emplois traditionnellement féminins. De plus, leurs gains restent bien inférieurs à ceux des hommes. Enfin, même lorsqu'elles ont un emploi, c'est encore elles qui continuent d'assumer la majeure partie des tâches ménagères et du soin des enfants.

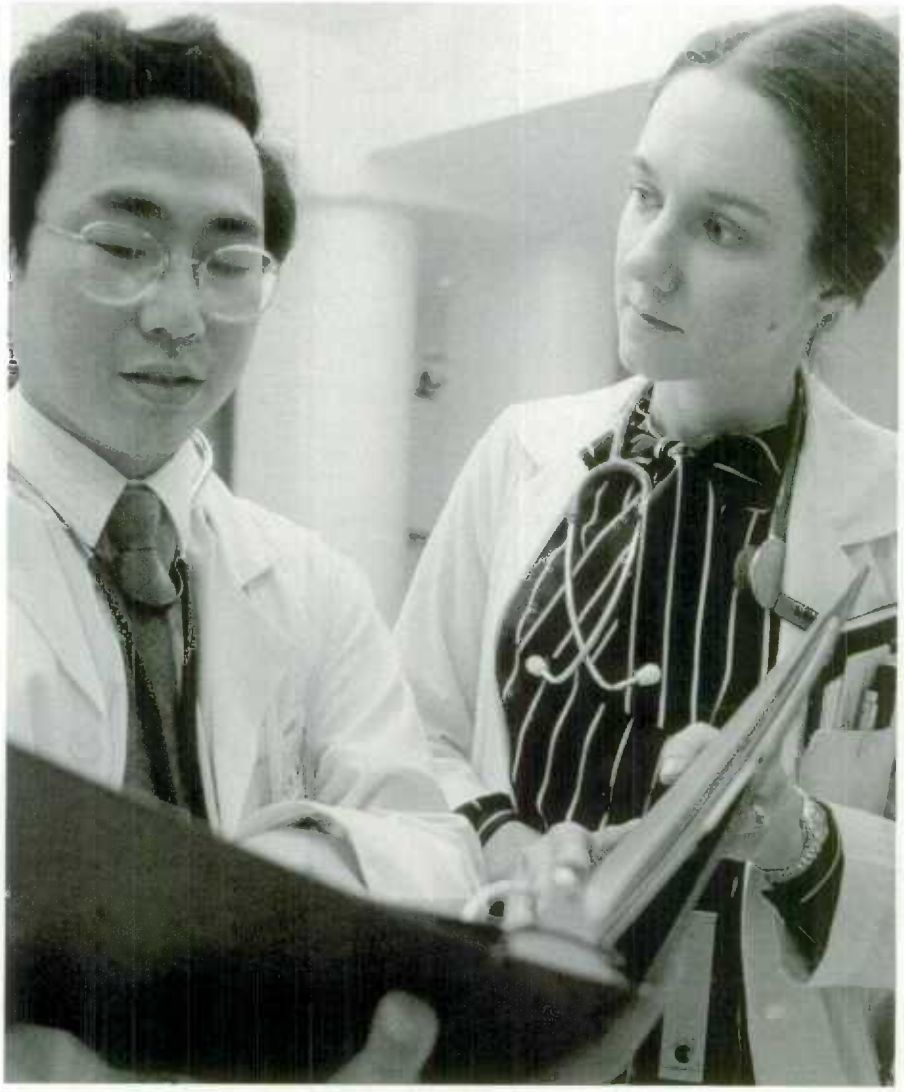

Accroissement du niveau d'emploi

La croissance des niveaux d'emploi qui s'est produite au cours des 20 dernières années au Canada s'explique en majeure partie par l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. En fait, on attribue aux femmes de 15 ans et plus près des trois quarts (72 %) de la croissance de l'emploi observée entre 1975 et 1991. Pendant cette période, le nombre total de femmes occupant un emploi s'est accru de 65 %, passant de 3,4 millions à 5,6 millions, alors que le nombre d'hommes ayant un emploi n'a augmenté que de 14 %, passant de 5,9 millions à 6,8 millions. Compte tenu de cette évolution, les femmes constituaient, en 1991, 45 % de la main-d'oeuvre totale, comparativement à 36 % en 1975.

Sur l'ensemble des femmes, 53 % avaient un emploi en 1991, contre 41 % en 1975. À titre de comparaison, durant la même période, la proportion d'hommes occupés a diminué, pour passer de 74 % à 67 %.

Les niveaux d'emploi féminin varient considérablement d'une province à une autre. En 1991, la proportion de femmes occupées s'échelonnait d'un maximum de 59 % en Alberta à un minimum de 39 % à Terre-Neuve. Les proportions se situaient près de la moyenne nationale en Ontario (55 %), en Saskatchewan (55 %), au Manitoba (54 %) et en Colombie-Britannique (53 %). En revanche, moins de la moitié des femmes occupaient un emploi à l'Île-du-Prince-Édouard (49 %), au Québec (48 %), en Nouvelle-Écosse (47 %) et au Nouveau-

Brunswick (45 %). Il convient cependant de noter que les niveaux d'emploi féminin se sont accrus dans chaque province entre 1975 et 1991.

Plus de femmes que d'hommes travaillent à temps partiel

Une bonne proportion de la main-d'oeuvre féminine travaille à temps partiel. En 1991, 26 % des femmes occupées avaient un emploi à temps partiel, contre 9 % seulement des hommes occupés. En fait, ces 15 dernières années, les femmes ont toujours représenté au moins 70 % des travailleurs à temps partiel au Canada.

D'une part, beaucoup de femmes qui travaillent à temps partiel le font par choix. En 1991, 36 % des travailleuses à temps partiel avaient choisi ce régime parce qu'elles ne voulaient pas travailler à temps plein et 22 %, parce qu'elles faisaient des études.

D'autre part, bon nombre de femmes travaillent également à temps partiel parce qu'elles n'arrivent pas à trouver un emploi à temps plein ou parce qu'elles sont obligées de le faire en raison d'obligations personnelles ou familiales. En 1991, près de 400 000 travailleuses à temps partiel (27 % de l'ensemble des travailleuses à temps partiel) voulaient avoir un emploi à temps plein, mais n'avaient pu trouver qu'un emploi à temps partiel, et 187 000 (13 %) travaillaient à temps partiel en raison d'obligations personnelles ou familiales.

Tant parmi les hommes que parmi les femmes, le travail à temps partiel est plus fréquent chez les jeunes adultes. Cependant, il y a aussi beaucoup de femmes d'âge mûr qui travaillent à temps partiel, comparativement à très peu d'hommes de leur génération. En 1991, 20 % des femmes occupées chez les 25 à 44 ans et 25 % chez les 45 ans et plus travaillaient à temps partiel, contre 3 % et 6 % seulement des hommes des groupes d'âge correspondants.

Fait peu surprenant, les raisons pour lesquelles les femmes travaillent à temps partiel varient selon l'âge, l'étape de la vie à laquelle elles se trouvent et les valeurs associées aux différents groupes d'âge. Par exemple, en 1991, la majorité (66 %) des femmes âgées de 15 à 24 ans avaient choisi un emploi à temps partiel parce qu'elles suivaient des cours dans un établissement d'enseignement. Chez les travailleuses à temps partiel âgées de 25 à 44 ans, 40 % ont déclaré avoir choisi un emploi à temps partiel parce qu'elles ne voulaient pas travailler à temps plein, comme d'ailleurs pas moins de 65 % des travailleuses de 45 ans et plus. Ce sont les obligations personnelles et familiales qui ont motivé le choix du régime de travail de 24 % des femmes âgées de 25 à 44 ans ayant un emploi à temps partiel (principal groupe d'âge dans lequel les femmes s'occupent de l'éducation des enfants).

Croissance de l'emploi chez les femmes mariées

Les femmes mariées sont plus susceptibles d'avoir un emploi aujourd'hui qu'il y a quelques années. En 1991, 56 % des femmes mariées occupaient un emploi, comparativement à 47 % en 1981. Néanmoins, elles sont encore proportionnellement beaucoup moins nombreuses sur le marché

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage de femmes et d'hommes occupés, 1975-1991

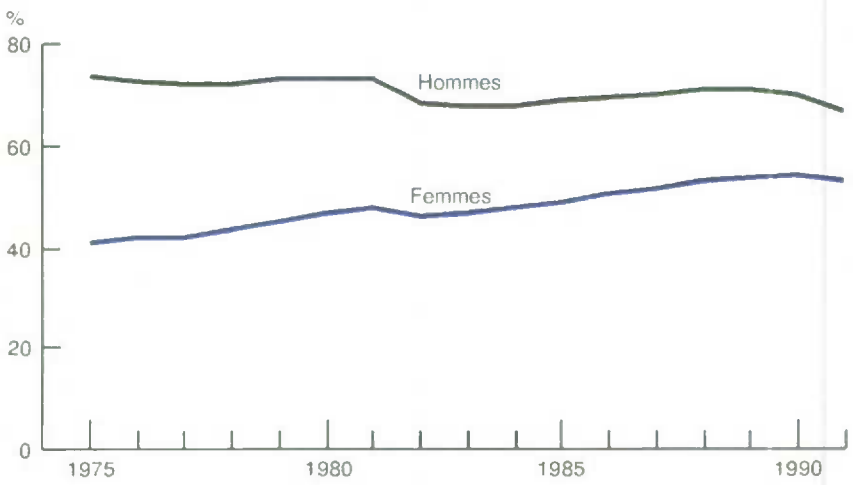

Sources : Statistique Canada, publications nos 71-001, 71-220 et 71-529 au catalogue.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage de femmes occupées, selon la province, 1981 et 1991

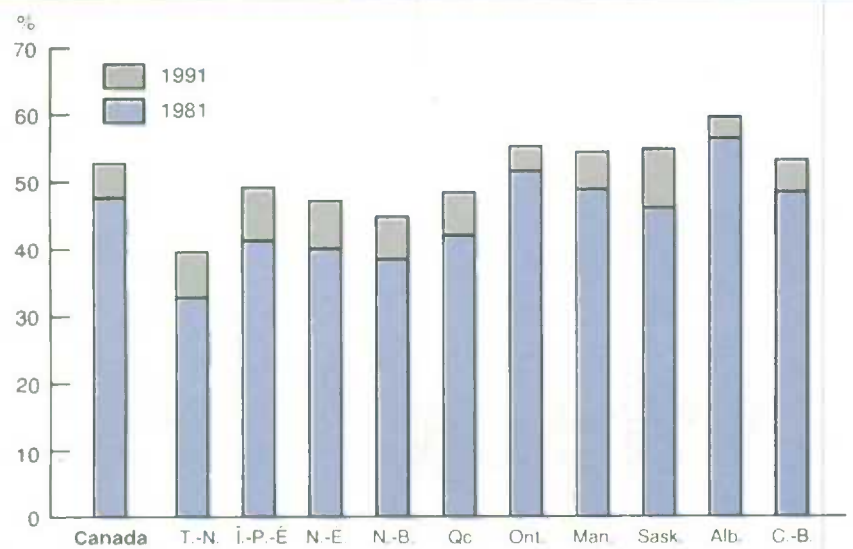

Sources : Statistique Canada, publications nos 71-220 et 71-529 au catalogue.

1. Dans le présent article, les termes « main-d'oeuvre », « marché du travail » et « niveau d'emploi » sont utilisés pour désigner l'ensemble des personnes occupées au sens où on l'entend dans l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Dans cette enquête, l'expression « personne occupée » s'applique à toutes les personnes qui font un travail contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, c'est-à-dire un travail fait contre rémunération pour un employeur ou à leur propre compte, de même qu'à toutes celles qui font un travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail contribuant directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet professionnel qui appartient ou est exploité par un membre apparenté du ménage.

du travail que les hommes mariés, même si la proportion des hommes mariés ayant un emploi est passée de 80 % à 71 % au cours de la même période.

Contrairement aux tendances observées chez les femmes mariées, les niveaux d'emploi chez les femmes séparées ou divorcées et chez les veuves ont régressé ces 10 dernières années. De 1981 à 1991, le pourcentage de femmes séparées ou divorcées ayant un emploi est passé de 59 % à 56 %. Pendant la même période, la proportion de veuves occupées est passée de 18 % à 12 %. On a également observé une diminution des proportions correspondantes chez les hommes occupés ayant le même état matrimonial, bien que ces proportions demeurent plus élevées que celles des femmes. En 1991, 65 % des hommes séparés ou divorcés et 20 % des veufs occupaient un emploi.

Au cours de la dernière décennie, les niveaux d'emploi chez les femmes et les hommes célibataires (jamais mariés) sont restés sensiblement les mêmes. En 1991, 59 % des femmes célibataires et 60 % des hommes célibataires avaient un emploi.

Croissance de l'emploi chez les mères de famille

Il y a également eu une croissance très rapide de l'emploi chez les mères de famille. En 1991, 63 % des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans avaient un emploi, comparativement à 50 % en 1981. La croissance du niveau d'emploi a été encore plus importante chez celles ayant des enfants d'âge préscolaire (5 ans et moins), la proportion de ces femmes étant passée de 42 % à 57 % au cours de la même période. Ces mères étaient néanmoins proportionnellement moins nombreuses en 1991 à occuper un emploi que celles dont l'enfant le plus jeune était d'âge scolaire (6 à 15 ans), la proportion de ces dernières étant de 69 %.

Contrairement à la forte croissance de l'emploi observée chez les mères de famille, la proportion des femmes mariées sans enfants qui occupaient un emploi n'est passée que de 41 % à 45 % entre 1981 et 1991.

Faible proportion de mères seules occupées

Les femmes chefs de famille monoparentale sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les mères de famille biparentale à avoir un emploi. En 1991, seulement 52 % des mères seules ayant des enfants de moins de 16 ans étaient occupées, comparativement à 65 % des mères de famille biparentale.

En outre, la proportion de mères seules occupées en 1991 était légèrement inférieure à celle qui avait été enregistrée en 1981 (54 %). Ce recul du niveau d'emploi chez les mères seules est largement attribuable à la diminution importante du nombre de mères seules occupées pendant la récession du début des années 80 et celle du début des années 90, tendance qui va à l'encontre de celle observée pour l'ensemble des femmes.

La présence de jeunes enfants est un facteur qui influe particulièrement sur le taux de participation des mères seules au marché du travail. Par exemple, en 1991, 31 % des mères seules ayant des enfants âgés de moins de 3 ans et 47 % de celles dont le plus jeune enfant avait entre 3 et 5 ans étaient occupées, comparativement à 62 % des mères seules dont l'enfant le plus jeune avait entre 6 et 15 ans.

Profession

La plupart des femmes continuent d'occuper des emplois traditionnellement féminins. En 1991, 71 % des femmes travaillaient dans cinq catégories professionnelles seulement : enseignement, profession infirmière et professions connexes, travail de bureau, vente et services. À titre de comparaison, seulement 30 % environ des hommes occupés exerçaient leur activité dans ces professions. Il faut toutefois souligner que la proportion de femmes dans ces catégories professionnelles était plus élevée au début des années 80 (environ 76 %).

C'est dans la catégorie du travail de bureau qu'on trouve la plus forte concentration de travailleuses : 29 % des femmes occupées en 1991 (comparativement à 6 % des hommes occupés). Par ailleurs, 17 % des femmes occupées travaillaient dans le secteur des services, 10 % étaient vendeuses, 9 % exerçaient la profession d'infirmière ou une profession connexe telle que technicienne et 6 % étaient enseignantes.

La proportion de femmes s'est accrue dans plusieurs professions libérales. Par exemple, en 1991, les femmes représentaient 27 % des médecins, dentistes et autres professionnels de la santé spécialisés dans le diagnostic et le traitement des maladies, contre 18 % en 1982. En revanche, la proportion de femmes dans la catégorie des infirmiers, thérapeutes et assistants et technologues médicaux s'élevait à 87 % en 1991.

Les femmes occupent une plus grande place également dans la catégorie de la gestion et de l'administration. En 1991, 40 % des travailleurs dans cette catégorie étaient des femmes, comparativement à 27 % en 1981. La plus grande part de cet accroissement est attribuable à des changements dans la définition des catégories professionnelles, certains emplois de bureau, par exemple, ayant été reclassés dans la catégorie de la gestion et de l'administration. Même si l'on fait abstraction de cette hausse artificielle, il reste que la proportion de femmes dans ces professions a beaucoup augmenté.

Par ailleurs, les femmes demeurent largement sous-représentées dans les catégories des sciences naturelles, du génie et des mathématiques. Par exemple, en 1991, les femmes formaient 18 % seulement de l'effectif dans ces domaines, ce qui ne représente qu'une légère hausse par rapport à 1981, où leur proportion était de 16 %.

Les femmes sont également sous-représentées dans la plupart des emplois traditionnellement masculins du secteur de la production de biens. En 1991, les femmes représentaient 15 % de l'ensemble des travailleurs du secteur primaire et des branches d'activité de la fabrication, de la construction, des transports et de la manutention, leur proportion variant entre 22 %

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage de femmes et d'hommes occupant un emploi à temps partiel, selon l'âge, 1991

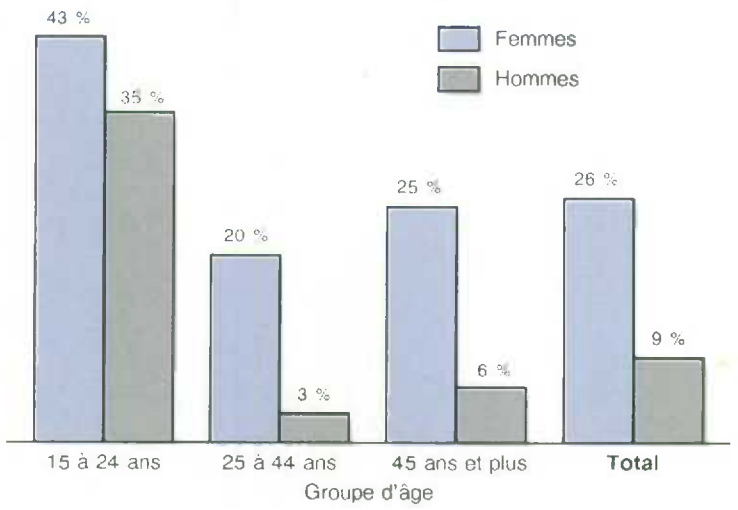

Source : Statistique Canada, publication n° 71-220 au catalogue.

dans le secteur primaire et 2 % seulement dans la construction.

Moins de femmes que d'hommes travaillent à leur propre compte

Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à travailler à leur propre compte. En 1991, 525 000 femmes environ étaient des travailleuses autonomes, ce qui correspond à 9 % seulement de la main-d'oeuvre féminine totale. À titre de comparaison, près de 1,3 million d'hommes travaillaient à leur propre compte, représentant 19 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre masculine. Compte tenu de ces chiffres, les femmes représentaient 29 % seulement des travailleurs autonomes en 1991, proportion bien inférieure à celle des femmes dans l'ensemble de la main-d'oeuvre (45 %).

Gains moyens[2]

Au Canada, les gains des femmes occupées sont beaucoup moins élevés que ceux des hommes occupés. En 1991, les femmes travaillant à temps plein toute l'année avaient des gains moyens de 26 800 $, ce qui ne représente que 70 % des gains des hommes ayant le même régime de travail. En outre, la situation a peu évolué au cours des 10 dernières années : en 1981, les gains des femmes représentaient 64 % de ceux des hommes.

Dans plusieurs professions libérales, l'écart entre les gains des femmes et ceux des hommes est plus petit que celui observé pour l'ensemble des professions. En 1991, par exemple, dans le domaine de l'enseignement, le revenu d'emploi des femmes représentait 78 % de celui des hommes.

Néanmoins, dans plusieurs professions libérales, le rapport entre les gains des femmes et ceux des hommes était assez faible. Ainsi, en 1991, les gains des femmes représentaient en moyenne 63 % de ceux des hommes dans la catégorie de la gestion et de l'administration et 58 % seulement dans la catégorie des techniciens de la santé et des travailleurs assimilés. En 1991, le ratio des gains des femmes à ceux des hommes qui travaillaient à titre de professionnels de la santé était également très faible, n'atteignant que 49 %. Il en est ainsi, en partie, parce que les femmes ont tendance à se voir concentrées dans des emplois moins rémunérateurs, comme les postes d'infirmières, tandis que les hommes sont quant à eux plus susceptibles de tenir des postes de professionnels spécialisés dans le diagnostic et le traitement des maladies, comme les médecins et les dentistes.

Dans certaines professions non libérales, le rapport entre les gains des femmes et ceux des hommes était supérieur au rapport observé à l'échelle nationale. C'est le cas dans la catégorie du travail de bureau, où les gains des femmes représentaient 74 % de ceux des hommes. Il convient toutefois de noter que, dans ces catégories professionnelles, tant les gains des hommes que ceux des femmes étaient assez faibles. En revanche, dans les autres professions non libérales, les gains des femmes représentaient moins de 70 % de ceux des hommes.

Contribution au revenu de la famille

En raison de l'entrée massive des femmes mariées sur le marché du travail, la majorité des familles canadiennes d'aujourd'hui comptent deux soutiens économiques. En 1990, les familles où les deux conjoints avaient un emploi représentaient 62 % de l'ensemble des familles époux-épouse, comparativement à 55 % en 1981 et à 32 % en 1967.

Si les gains moyens des femmes demeurent beaucoup moins élevés que ceux des hommes, ils constituent

2. Sauf indication contraire, les données présentées dans cette section portent sur les hommes et les femmes qui occupent un emploi à temps plein pendant toute l'année.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES **Gains des femmes en pourcentage de ceux des hommes[1], 1967 à 1991**

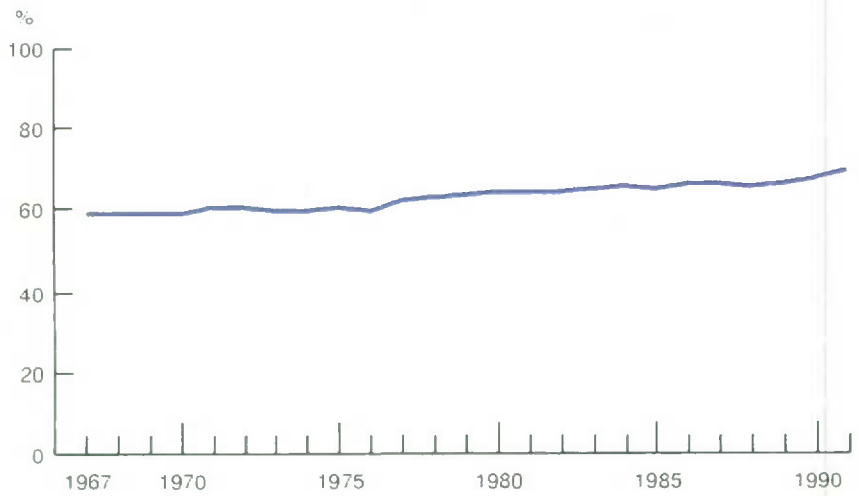

1. Comprend les gains des personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année.
Source : Statistique Canada, n° 13-217 au catalogue.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES **Gains des femmes en pourcentage de ceux des hommes[1], selon la profession, 1991**

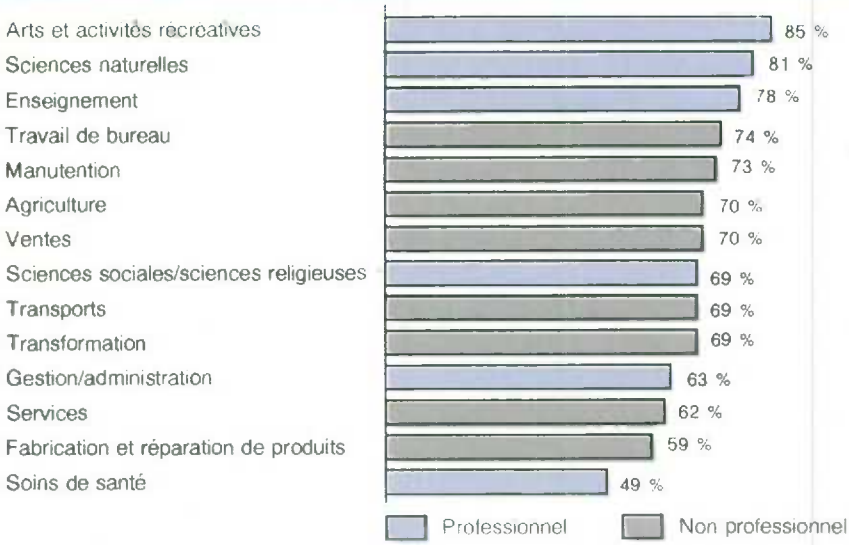

1. Comprend les gains des personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année.
Source : Statistique Canada, n° 13-217 au catalogue.

Emploi du temps

Les femmes qui ont un emploi continuent d'assumer la majeure partie des tâches ménagères. En 1986, les femmes qui occupaient un emploi consacraient chaque jour près d'une heure et demie de plus que les hommes aux tâches ménagères non rémunérées (moyenne établie sur les sept jours de la semaine), notamment aux travaux domestiques, au soin des enfants et aux courses. Cette année-là, les femmes occupées consacraient quotidiennement 3,2 heures à ces activités, comparativement à 1,8 heure pour les hommes.

Cependant, lorsqu'on considère à la fois le travail rémunéré, les études et le travail non rémunéré, on constate que les femmes et les hommes occupés consacrent presque autant de temps chacun aux activités dites productives. En 1986, les femmes consacraient en moyenne 9,2 heures par jour à ces activités (moyenne établie sur les sept jours de la semaine), comparativement à 9,0 heures pour les hommes. Compte tenu du fait que les femmes consacrent plus de temps au travail productif non rémunéré, il n'est pas étonnant de constater que la part du travail rémunéré dans les activités productives est plus grande chez les hommes ayant un emploi. En effet, en 1986, les femmes consacraient 6,0 heures par jour au travail productif rémunéré et aux études et les hommes, 7,2 heures.

Les femmes occupant un emploi ont en général moins de temps libre que les hommes dans la même situation. En 1986, ces femmes avaient 4,2 heures de temps libre par jour en moyenne, comparativement à 4,8 heures pour les hommes. Par contre, elles consacraient en moyenne près d'une demi-heure de plus par jour aux activités personnelles, par exemple dormir et manger.

Garde des enfants

L'augmentation du nombre de mères sur le marché du travail a entraîné un accroissement des besoins en matière de services de garde d'enfants. À l'automne 1988, selon les résultats de l'Étude nationale canadienne sur la garde des enfants[1], 1,1 million d'enfants d'âge préscolaire et 1,6 million d'enfants d'âge scolaire devaient se faire garder en raison de l'horaire de travail ou de l'horaire de cours de leurs parents.

Les services de garde personnels constituaient le principal mode de garde choisi par les familles en 1988. En fait, les services de garde autorisés, par exemple les garderies, les programmes de garde en milieu familial, les haltes-garderies, les prématernelles et les maternelles constituaient le principal mode de garde pour 11 % seulement des enfants de moins de 13 ans. Fait peu surprenant, ce sont les familles dans lesquelles on trouve des enfants d'âge préscolaire qui font le plus fréquemment appel à ces services de garde autorisés. En 1988, 19 % des enfants de moins de 6 ans, contre 5 % seulement de ceux de 6 à 12 ans, étaient confiés à des services de garde autorisés.

En 1988, 28 % des enfants de moins de 13 ans se faisaient garder par leur père ou leur mère. Une proportion de 9 % des enfants se faisaient garder, pendant ses heures de travail, par le parent occupé auquel incombait principalement le soin des enfants (habituellement la mère). Par ailleurs, 20 % des enfants se faisaient garder par l'autre conjoint pendant que le parent auquel incombait principalement le soin des enfants travaillait ou fréquentait un établissement d'enseignement. Il est probable que bien des parents organisent leur horaire de travail de façon à pouvoir s'occuper eux-mêmes de leurs enfants. En 1988, 45 % des parents occupés auxquels incombait principalement le soin des enfants travaillaient les fins de semaine ou en soirée ou avaient des heures irrégulières. Pour ces personnes, l'accessibilité à des services de garde autres que les services de jour en semaine est très importante sur le plan de leur disponibilité pour le travail.

Les gardiennes et les membres de la parenté assurent aussi une part importante des services de garde, notamment pour les enfants âgés de moins de 6 ans. Par exemple, en 1988, les services fournis par des gardiennes ont été le principal mode de garde pour 37 % des enfants de moins de 3 ans et pour 31 % des enfants âgés de 3 à 5 ans. Les services offerts par une personne apparentée constituaient le principal mode de garde pour 24 % des enfants de moins de 3 ans et pour 16 % des enfants de 3 à 5 ans. Pour les enfants âgés de 6 à 12ans, le principal mode de garde a été, dans 16 % des cas, les services offerts par des gardiennes et, dans 11 % des cas, les services offerts par des personnes apparentées.

Une forte proportion d'enfants d'âge scolaire n'avaient personne pour les garder ou se faisaient garder par un frère ou une soeur, ou encore n'avaient pas besoin de services de garde. En effet, en 1988, 23 % de ces enfants n'avaient personne pour les garder ou se faisaient garder par un frère ou une soeur et 16 % n'avaient pas besoin de services de garde autorisés après l'école.

1. Pour de plus amples renseignements, voir D.S. Lero et al., *Étude nationale canadienne sur la garde des enfants : les régimes de travail des parents et leurs besoins en matière de garde des enfants*, Ottawa, Statistique Canada, publication n° 89-529 au catalogue.

néanmoins une part de plus en plus importante du revenu de la famille. En 1990, les gains des épouses représentaient 29 % du revenu de la famille, comparativement à 26 % en 1967. La proportion des gains des hommes dans le revenu de la famille est, quant à elle, passée de 63 % en 1967 à 56 % en 1990. Pendant cette période, la part relative des revenus de placements et des paiements de transfert dans le revenu de la famille a également augmenté.

Absentéisme

Au Canada, ce sont surtout les femmes, quelle que soit leur situation professionnelle, qui assument la responsabilité des questions ayant trait à la famille. En effet, les femmes sont proportionnellement plus de deux fois plus nombreuses que les hommes à s'absenter du travail pour s'acquitter d'obligations personnelles ou familiales. En 1991, au cours d'une semaine moyenne, 3,0 % de l'ensemble des femmes occupées, contre 1,2 % des hommes occupés, ont perdu des heures de travail pour ces raisons.

La présence de jeunes enfants influe fortement sur le taux d'absentéisme des femmes. En 1991, 11 % des mères de famille biparentale ayant au moins un enfant de moins de 6 ans et 6 % des mères seules ayant des enfants du même âge ont perdu des heures de travail chaque semaine pour des raisons personnelles ou familiales. Le taux d'absentéisme tombe à 2 % environ chez les mères seules et chez les mères de famille biparentale dont l'enfant le plus jeune était âgé de 6 à 15 ans. En revanche, la présence de jeunes enfants a peu d'effet sur l'absentéisme des pères. Seulement 2 % des pères de famille biparentale ayant des enfants d'âge préscolaire et 1 % de ceux dont l'enfant le plus jeune avait entre 6 et 15 ans ont perdu des heures de travail[3].

3. Voir Ernest B. Akyeampong, « L'absentéisme », dans *Tendances sociales canadiennes*, été 1992, Statistique Canada, publication n° 11-008 au catalogue.

Nancy Zukewich Ghalam est analyste pour le Projet de groupes cibles.

La pré-retraite ... une période de transition

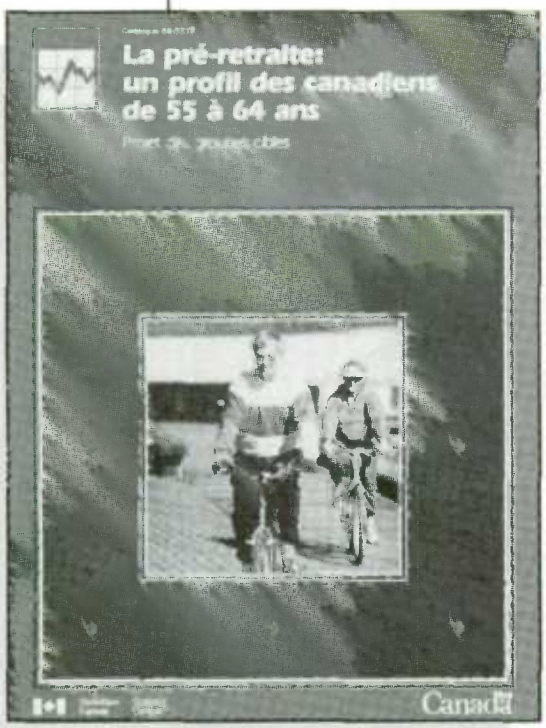

En 1990, environ 2,4 millions de Canadiens étaient âgés entre 55 et 64 ans. Les personnes de 65 ans et plus ont fait l'objet de plusieurs études, mais celles de 55 à 64 ans n'ont pas beaucoup retenu l'attention. La publication du Projet des groupes cibles intitulée ***La pré-retraite: un profil des Canadiens de 55 à 64 ans*** offre un aperçu détaillé des personnes qui approchent de l'âge de la retraite.

Vous pouvez parcourir les 40 pages de cette publication ou choisir le thème qui vous intéresse le plus dans la section des faits saillants. Si vous voulez étudier un sujet en profondeur, vous trouverez les **faits les plus récents** et des **résumés concis** sur les parutions suivantes:

- la population
- la famille et la situation des particuliers dans le ménage
- la santé
- l'éducation
- le travail
- le revenu
- le logement
- les modèles d'activités

Rédigés dans un style facile à lire et étayés par **plus de 40 graphiques et tableaux**, les renseignements contenus dans ***La pré-retraite*** sont tirés de sources publiées ou non, telles que les diverses publications de Statistique Canada et de l'Enquête sociale générale.

La lecture de cette publication est **indispensable** pour toutes les personnes qui **planifient, conçoivent ou mettent en oeuvre la prestation des services** aux Canadiens plus âgés, de même que pour toutes celles qui s'intéressent au vieillissement de la société canadienne.

Commandez dès aujourd'hui votre exemplaire de **La pré-retraite: un profil des Canadiens de 55 à 64 ans** (N° 89-521F au Catalogue) pour seulement 36 $ au Canada, 43 $US aux États-Unis et 50 $US dans les autres pays.
Appelez sans frais au 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard. Télécopiez votre commande au (613) 951-1584 ou envoyez à:

Vente des publications
Statisque Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Cette publication est également disponible au Centre régional de consultation de Statistique Canada de votre région (voir la liste qui figure dans cette publication).

LES PENSIONS ALIMENTAIRES

par Diane Galarneau

Plus le nombre de familles monoparentales augmente, plus on s'interroge sur le bien-fondé des règles actuellement utilisées pour l'établissement des pensions alimentaires. La plupart des familles monoparentales ont à leur tête une femme, et l'on sait qu'après un divorce ou une séparation, la situation financière des femmes est en général plus difficile que celle des hommes.

D'après les données fiscales, le montant moyen des pensions alimentaires versées en 1990 était d'environ 4900$ (environ 400$ par mois). La pension alimentaire représentait 14% du revenu familial des bénéficiaires, mais seulement 9% du revenu total des hommes qui payaient cette pension. La plupart des femmes qui ont indiqué recevoir une pension alimentaire dans leur déclaration de revenus étaient des mères seules. Ces femmes étaient plus jeunes et plus susceptibles d'avoir des enfants mineurs que les autres femmes.

Rôle des pensions alimentaires

Dans la *Loi sur le divorce* de 1968, une distinction était faite entre l'ordonnance alimentaire rendue au profit du conjoint et celle rendue au profit des enfants. En 1985, la Loi était modifiée. Une des nouvelles dispositions prévoit que le père et la mère ont une obligation financière commune de subvenir aux besoins de leurs enfants à proportion de leurs ressources. Lorsqu'ils rendent une ordonnance alimentaire au profit des enfants, les tribunaux tiennent compte de la situation et des besoins des parents et des enfants, notamment de la durée de la cohabitation des conjoints, des fonctions des conjoints durant cette période ainsi que de toute ordonnance, entente ou autre arrangement alimentaire au profit d'un conjoint ou de tout enfant à charge.

Une autre modification apportée à la Loi en 1985 a pour but de favoriser le plus possible l'autonomie financière des ex-conjoints. En raison de cette modification, il y a eu augmentation du nombre d'ordonnances de pension alimentaire pour une période déterminée ainsi que du nombre de cas où aucune ordonnance alimentaire n'a été rendue. Les deux catégories de personnes qui paraissent le plus désavantagées par les dispositions de la Loi touchant l'autonomie financière sont les femmes d'âge mûr qui n'ont pas été présentes sur le marché du travail durant leur mariage et les femmes dans la trentaine et la quarantaine qui ont eu la garde de leurs enfants après le divorce. Par exemple, il se peut que dans une ordonnance pour une durée déterminée la période prévue ne soit pas suffisamment longue pour permettre à une femme qui a la garde de ses enfants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer son autonomie financière.

Payeurs et bénéficiaires de pensions alimentaires

D'après les données fiscales sur les familles, le Canada comptait 11,5 millions d'unités familiales en 1990[1]. Dans 265 000 de ces unités (2,3 %), la femme a déclaré recevoir une pension alimentaire. Le montant total des pensions déclarées par ces femmes atteignait 1,3 milliard de dollars, c'est-à-dire, en moyenne, 4 900 $ pour chacune. La même année, 312 000 hommes ont déclaré avoir payé une pension alimentaire; le montant total des pensions versées atteignait 1,5 milliard de dollars, soit 4 800 $ en moyenne.

L'écart entre le nombre de bénéficiaires et le nombre de payeurs de même qu'entre les montants versés et les montants reçus est sans doute attribuable au fait qu'il y a eu sous-déclaration chez les bénéficiaires. Il est possible que certaines d'entre elles n'aient pas déclaré avoir reçu de pension alimentaire pour diverses raisons : elles n'ont pas produit de déclaration de revenus; leur unique revenu consistait en prestations d'aide sociale, en allocations aux mères nécessiteuses ou autres prestations non imposables et, par conséquent, non déclarées; certaines encore vivaient à l'étranger. Pour ce qui est des payeurs, il est avantageux pour eux de déclarer la pension alimentaire qu'ils versent parce que les versements peuvent être déduits du revenu imposable.

Caractéristiques des bénéficiaires

Les mères seules et leurs enfants représentaient la majorité des bénéficiaires (64 %) de pension alimentaire. Par comparaison, la quasi-totalité des payeurs étaient ou remariés et formaient une famille époux-épouse (46 %) ou vivaient seuls et étaient des personnes hors famille (47 %).

1. Ce chiffre comprend les personnes qui, dans leur déclaration de revenus, n'ont pas fait état d'un conjoint ou d'enfants à charge.

Qu'est-ce qu'une pension alimentaire?

Revenu Canada définit la pension alimentaire comme une somme versée par une personne pour subvenir aux besoins de son conjoint (de droit ou de fait), de l'ex-conjoint ou des enfants issus de l'union. Les conjoints doivent vivre séparés au moment du versement et continuer de vivre séparés le reste de l'année; ils doivent aussi être séparés par suite d'un divorce, d'une séparation judiciaire ou d'un accord écrit de séparation. La pension alimentaire peut être déduite du revenu imposable lorsqu'elle prend la forme de versements périodiques. Les paiements effectués sous forme de capital à la suite de la dissolution du mariage ne sont pas déductibles du revenu imposable et, par conséquent, ne figurent pas dans les dossiers fiscaux.

Les données fiscales sur lesquelles s'appuie cet article ne permettent pas de déterminer si les pensions alimentaires sont destinées aux enfants ou à l'ex-conjoint. Mais comme la tendance actuelle des jugements en matière de divorce favorise l'autonomie financière des ex-conjoints, il se peut que les ordonnances alimentaires soient le plus souvent rendues au profit des enfants.

Les données fiscales ne permettent pas non plus de déterminer pour combien d'enfants est versée la pension; il s'agit là d'une lacune qui peut porter à conséquence, en particulier dans le cas des familles reconstituées, c'est-à-dire des familles qui comprennent les enfants d'une précédente union et ceux de la dernière union. Même si la pension alimentaire est exclusivement destinée aux enfants d'une précédente union, le fichier des données fiscales sur les familles ne donne que le nombre total d'enfants de la famille reconstituée et le montant de la pension versée.

Lorsqu'il y a garde partagée, les ex-conjoints assument, tour à tour, certaines dépenses effectuées pour les enfants, par exemple pour les vêtements, la nourriture et les loisirs. Nous n'avons pas tenu compte de ces dépenses dans notre étude.

L'ordonnance de pension alimentaire ne signifie pas que la pension sera effectivement payée. Les données fiscales nous renseignent uniquement sur les pensions déclarées à Revenu Canada, non sur celles qui auraient dû être versées. En Ontario par exemple, on estimait récemment à 90 000 le nombre d'ordonnances alimentaires non respectées, lesquelles représentaient 470 millions de dollars au total (*Canadian HR Reporter*, 1991).

Il arrive, quoique rarement, que des hommes reçoivent une pension alimentaire. D'après les données fiscales, en 1990, les hommes représentaient à peine 2 % des bénéficiaires; c'est parce qu'ils sont si peu nombreux qu'il n'en est pas tenu compte dans cet article. Ainsi, le terme « bénéficiaires » désigne uniquement les femmes qui, dans leur déclaration de revenus, ont indiqué avoir reçu une pension alimentaire, que ce soit pour elles-mêmes ou pour leurs enfants. De même, le terme « payeurs » ne désigne que des hommes.

Législation actuelle

C'est en vertu de la *Loi sur le divorce*, une loi fédérale, que sont rendues les ordonnances alimentaires suivant un jugement de divorce. Les questions touchant la séparation judiciaire ou la séparation de fait sont de compétence provinciale ou territoriale. Les règles appliquées pour établir les montants à verser en pension alimentaire sont cependant vagues, de sorte que les ordonnances alimentaires ont souvent un caractère arbitraire.

À l'heure actuelle, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial est en train de mettre au point de nouvelles règles pour l'établissement des pensions alimentaires destinées aux enfants. Ces nouvelles règles vont, d'une part, uniformiser dans tout le pays les critères utilisés pour fixer le montant des pensions alimentaires et, d'autre part, permettre de corriger plusieurs lacunes du système actuel.

Au niveau provincial, des mesures ont été prises pour que les ordonnances alimentaires soient respectées. Certaines provinces, par exemple, prennent des mesures coercitives pour que les pensions alimentaires soient effectivement payées. En Ontario, la *Loi de 1991 modifiant la Loi sur le Rgime des obligations alimentaires envers la famille*, en vigueur depuis le 1er mars 1992, prévoit des mesures d'application des ordonnances alimentaires plus strictes que celles des autres provinces. Les employeurs sont tenus de prélever la pension alimentaire sur la paie des travailleurs qui ont omis des versements. Ces prélèvements sont obligatoires, au même titre que ceux du Régime de l'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada.

Dans l'ensemble, les femmes qui reçoivent une pension alimentaire sont plus jeunes que les autres femmes. En 1990, 75 % des bénéficiaires avaient entre 25 et 44 ans et 20 %, 45 ans et plus. Par contraste, dans le reste de la population féminine, seulement 49 % des femmes avaient entre 25 et 44 ans, tandis que 42 % étaient âgées de 45 ans et plus. Toutefois, les bénéficiaires qui n'avaient ni conjoint ni enfants à charge faisaient exception. En 1990, près de 87 % d'entre elles avaient 45 ans et plus.

Les familles bénéficiaires comptaient un plus grand nombre de jeunes enfants que les autres familles. En 1990, 38 % des mères seules qui étaient bénéficiaires avaient deux enfants de moins de 18 ans, comparativement à 21 % des mères seules qui n'étaient pas bénéficiaires. Les familles époux-épouse dans lesquelles la mère recevait une pension alimentaire étaient plus susceptibles que les autres de compter au moins trois enfants de moins de 18 ans (23 %). Cette situation tient probablement en partie au phénomène des familles reconstituées. Par comparaison, 9 % seulement des familles époux-épouse non bénéficiaires comptaient au moins trois enfants mineurs.

Revenu de la famille et pension alimentaire

Dans l'ensemble, le revenu familial des bénéficiaires est inférieur à celui des payeurs. Cela s'explique en partie par l'écart de revenu qui existe entre les hommes et les femmes de façon générale. Toutefois, l'écart de revenu entre bénéficiaires et payeurs est plus grand qu'entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de la population.

En 1990, les bénéficiaires avaient un revenu familial moyen de 35 300 $, comparativement à 55 400 $ pour les payeurs. Dans les deux catégories cependant, le revenu variait énormément selon le type de famille. Chez les bénéficiaires, les femmes qui n'avaient ni conjoint ni enfants à charge avaient un revenu familial moyen de 21 800 $ et les mères seules, un revenu de 26 800 $. Le revenu familial moyen des femmes remariées, et vivant donc dans une famille époux-épouse, était beaucoup plus élevé, soit de 60 600 $. Par contraste, le revenu familial moyen des payeurs allait de 40 300 $, pour les hommes n'ayant ni conjointe ni enfants à charge, à 70 800 $, pour les hommes remariés qui vivaient dans une famille époux-épouse.

Le montant de la pension alimentaire variait lui aussi beaucoup selon le type de famille. Les familles ayant le revenu familial moyen le plus bas étaient également celles qui touchaient les pensions alimentaires les plus élevées. Les femmes qui n'avaient ni conjoint ni enfants à charge sont celles qui avaient la plus forte pension alimentaire annuelle, soit 7 900 $, en moyenne, en 1990. Le montant de la pension annuelle tombait à 4 800 $ pour les mères seules et à 3 900 $ pour les femmes qui vivaient dans une famille époux-épouse. Pour les payeurs, le montant de la pension versée était au contraire à peu près toujours le même (4 800 $ en moyenne), indépendamment du type de famille.

La proportion représentée par la pension alimentaire dans le revenu de la bénéficiaire variait aussi selon le type de famille. C'est chez les femmes n'ayant ni conjoint ni enfants à charge que la pension alimentaire représentait la plus grande part du revenu familial moyen : 36 % en 1990. Chez les mères seules et chez les femmes remariées, la pension alimentaire représentait respectivement 18 % et 6 % du revenu familial.

Pension alimentaire et présence d'enfants

Ce sont les familles sans enfants de moins de 18 ans qui reçoivent les plus fortes pensions alimentaires : en 1990, le montant

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Bénéficiaires et payeurs de pensions alimentaires, 1990

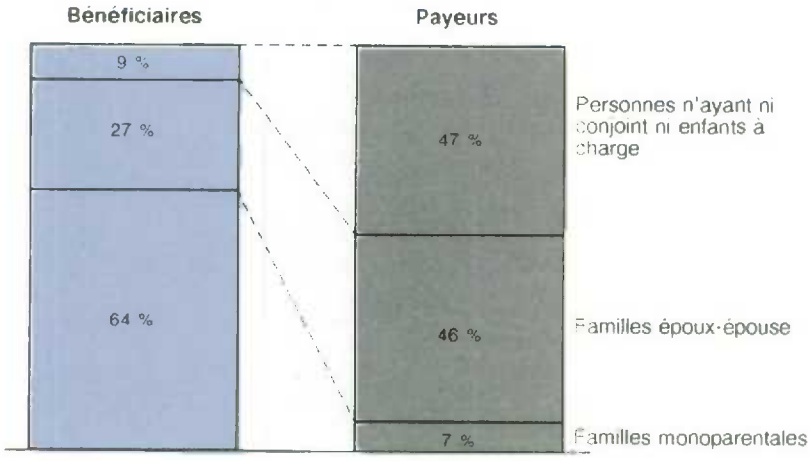

Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives.

Revenu familial moyen et montant de la pension alimentaire moyenne, payeurs et bénéficiaires, 1990

	Revenu familial moyen	Pension alimentaire moyenne
	$	
Payeurs (hommes)	55 400	4 800
Bénéficiaires (femmes)	35 300	4 900
Familles monoparentales	**26 800**	**4 800**
Sans enfants de moins de 18 ans	40 400	7 400
Avec un enfant[1]	25 800	3 800
Avec deux enfants[1]	26 000	5 100
Avec trois enfants et plus[1]	24 600	5 500
Familles époux-épouse	**60 600**	**3 900**
Sans enfants de moins de 18 ans	70 000	4 900
Avec un enfant[1]	61 800	3 200
Avec deux enfants[1]	59 600	4 000
Avec trois enfants et plus[1]	56 900	4 200
Femmes non remariées ou sans enfants à charge	**21 800**	**7 900**

1. Comprend seulement les enfants de moins de 18 ans.
Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives.

moyen de la pension alimentaire était de 7 400 $, pour les familles monoparentales avec enfants de 18 ans, et de 4 900 $, pour les femmes remariées qui vivaient dans une famille époux-épouse sans enfants de moins de 18 ans.

Dans les familles avec enfants, la pension alimentaire augmente avec le nombre d'enfants de moins de 18 ans. En 1990, le montant moyen de la pension alimentaire que recevaient les familles monoparentales allait de 3 800 $, pour les familles ne comptant qu'un enfant, à 5 500 $, pour les familles comptant trois enfants et plus. Dans les familles époux-épouse où la mère avait des enfants de moins de 18 ans, le montant de la pension allait de 3 200 $ à 4 200 $.

Sources de revenu

En raison des pensions alimentaires, les sources de revenu différaient sensiblement entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires. Dans l'ensemble des familles monoparentales et des familles époux-épouse, les gains (comprenant les prestations d'assurance-chômage) représentaient la plus grosse part du revenu. En 1990, les gains représentaient environ les deux tiers du revenu des familles monoparentales et les quatre cinquièmes du revenu des familles époux-épouse.

Dans les familles non bénéficiaires, les prestations d'aide sociale[2] et les « autres revenus » représentaient une partie beaucoup plus importante du revenu total que dans les familles bénéficiaires. Par exemple, en 1990, les prestations d'aide sociale représentaient 17 % du revenu total des familles monoparentales non bénéficiaires, comparativement à 11 % de celui des familles monoparentales bénéficiaires. Dans les familles époux-épouse, les « autres revenus » (par exemple les revenus de pensions, de placements et de location) représentaient 18 % du revenu total des familles non bénéficiaires, mais seulement 7 % du revenu total des familles bénéficiaires.

En 1990, la part du revenu familial total que représentaient les gains était plus faible pour les femmes bénéficiaires sans conjoint ni enfants à charge que pour les non-bénéficiaires (37 % contre 52 %). Cette situation tient en grande partie au fait que la proportion de femmes âgées est plus forte parmi les bénéficiaires. Beaucoup de ces femmes bénéficiaires peuvent n'avoir jamais été présentes sur le marché du travail, ayant assumé le rôle traditionnel de mère au foyer durant leur mariage, et c'est probablement pour cette raison qu'il leur est indispensable de toucher une pension leur vie durant. Le revenu provenant d'autres sources (par exemple les revenus de pensions, de placements et de location) représentait 42 % du revenu familial des non-bénéficiaires, mais 24 % seulement de celui des bénéficiaires.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES **Pensions alimentaires en pourcentage du revenu familial des payeurs et de celui des bénéficiaires, 1990**

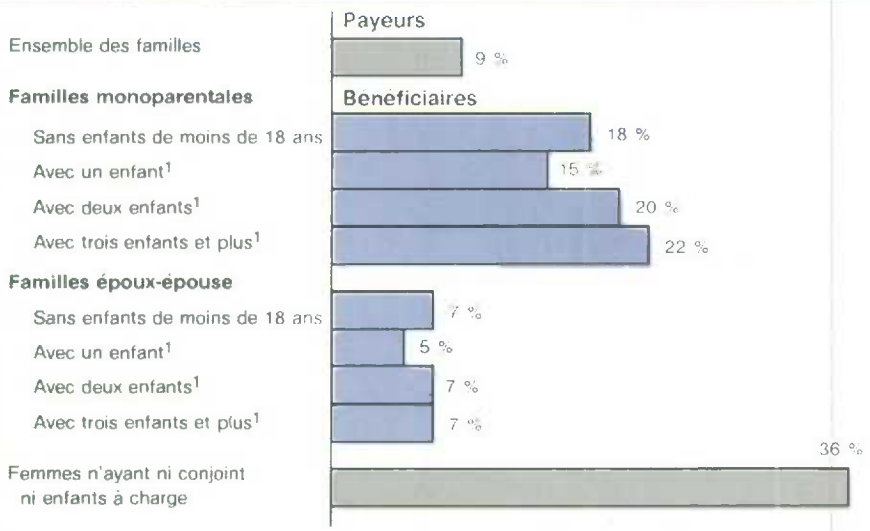

1. Enfants âgés de moins de 18 ans seulement.
Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES **Sources de revenu, selon le genre de famille, 1990**

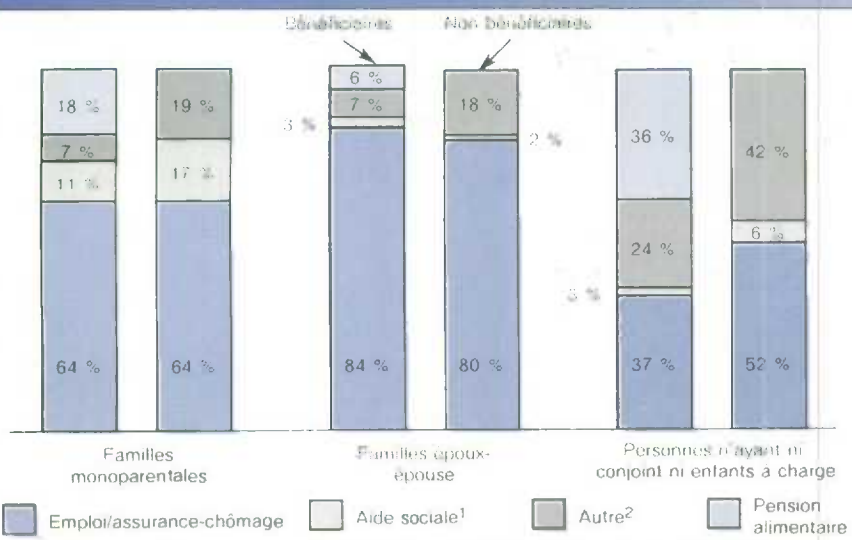

1. Prestations non imposables telles que les prestations d'aide sociale et les allocations aux mères nécessiteuses.
2. Revenus de pensions, de placements et de location ainsi que les allocations familiales.
Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives.

2. Les prestations d'aide sociale comprennent les prestations non imposables comme celles de l'aide sociale et l'allocation aux mères nécessiteuses. La catégorie « autres revenus » comprend les revenus de pensions, de placements et de location et les allocations familiales. La catégorie des familles monoparentales non bénéficiaires comprend environ 2 % de femmes âgées de 65 ans et plus qui ont droit à des prestations de vieillesse de même que 25 % de veuves.

• Adaptation et mise à jour d'un article de Diane Galarneau intitulé « Les pensions alimentaires » paru dans *L'emploi et le revenu en perspective*, été 1992, n° 75-001F au catalogue.

Diane Galarneau est analyste à la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE AU CANADA

par Roger Roberge jr.

Presque tous les travailleurs canadiens participent au Régime d'assurance-chômage du Canada, qui leur assure un revenu temporaire quand ils n'ont plus d'emploi. Au moment de la récession du début des années 80 et de celle du début des années 90, beaucoup de Canadiens ont été obligés d'avoir recours à ce régime. Ainsi, en 1991, un total de 3,66 millions de personnes ont touché des prestations d'assurance-chômage. Cette même année, de 8 % à 12 % des personnes faisant partie de la population active ont reçu des prestations d'assurance-chômage à chaque mois, le chiffre global de ces prestations ayant atteint 17,7 milliards de dollars (2,6 % du produit intérieur brut). Les cotisations versées au Régime d'assurance-chômage par les salariés et les employeurs se sont élevées à près de 14,8 milliards en 1991.

Genres de prestations

Il existe divers genres de prestations d'assurance-chômage, mais les demandes le plus souvent présentées concernent des prestations ordinaires. En 1991, le nombre moyen de bénéficiaires ordinaires[1] était de 1,16 million, ce qui représente 85 % des personnes ayant reçu des prestations d'assurance-chômage cette année-là[2]. Encore plus élevé que le nombre record enregistré lors de la récession du début des années 80 (1,12 million en 1983), le nombre de bénéficiaires ordinaires observé en 1991 était presque deux fois supérieur à celui de 604 000 enregistré en 1980. En 1976, 627 000 personnes avaient touché des prestations ordinaires.

Le nombre de bénéficiaires ordinaires en proportion de la population active (c'est-à-dire de l'ensemble formé par les personnes occupées ou cherchant un emploi) suit en général le mouvement cyclique de l'économie. Lors de la récession du début des années 80, la proportion de personnes actives touchant des prestations d'assurance-chômage a atteint un sommet d'un peu plus de 9 % en 1983. Par la suite, la proportion a baissé jusqu'en 1989, mais est demeurée supérieure aux niveaux enregistrés dans les années 70. En 1991, elle se rapprochait de nouveau de la proportion observée en 1983.

Les autres genres de prestations d'assurance-chômage sont les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption, les prestations de maladie, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations de formation et les prestations de création d'emplois. En 1991, les 84 000 personnes (moyenne établie sur les 12 mois de l'année) qui ont reçu des prestations de maternité et des prestations parentales et d'adoption représentaient 6,2 % des bénéficiaires d'assurance-chômage. En 1980, le nombre de personnes qui ont touché des prestations de ce genre s'était chiffré à 35 000, tandis qu'en 1976 il avait totalisé 28 000. La forte tendance à la hausse du nombre de ces bénéficiaires est due en grande partie à l'augmentation du nombre de femmes dans la population active, en particulier de celles qui sont en âge d'avoir des enfants, ainsi qu'au fait que le champ d'application du Régime a été étendu. Des prestations de maladie ont été versées à 31 000 bénéficiaires (2,3 % des bénéficiaires).

En 1991, 17 000 personnes (1,3 % de l'ensemble des bénéficiaires) ont reçu des prestations de pêcheur, dont la durée est déterminée selon un taux régional. Bien que des résidents de toutes les provinces aient reçu des prestations de pêcheur, ceux des provinces de l'Atlantique ont reçu 72 % de l'ensemble des prestations de ce genre payées en 1991, les résidents de Terre-Neuve ayant touché à eux seuls 34 % des prestations versées à l'échelle nationale. Les résidents de la Colombie-Britannique ont reçu 21 % de l'ensemble des prestations de pêcheur et ceux de toutes les autres provinces réunies, 7 %.

Ces dernières années, on a accordé plus d'importance aux prestations pour travail partagé et aux prestations de formation et de création d'emplois. Pourtant, seulement 6 % de l'ensemble des bénéficiaires d'assurance-chômage ont touché des prestations de ce genre en 1991. En effet, cette année-là, 36 600 personnes ont reçu des prestations pour travail partagé, 34 600, des prestations de formation, et 5 700, des prestations de création d'emplois.

Les bénéficiaires sont de plus en plus âgés

Les bénéficiaires de prestations ordinaires sont de plus en plus concentrés dans les groupes d'âge supérieurs. Les principales raisons qui expliquent cette tendance sont le vieillissement de la population en général et la concentration de la génération du baby-boom dans les groupes d'âge

1. Un bénéficiaire ne représente pas nécessairement une seule personne. Une même personne peut toucher des prestations pendant plus d'une période au cours d'une année.
2. Dans le présent article, le nombre de bénéficiaires correspond à une moyenne établie sur les 12 mois de l'année.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES **Bénéficiaires ordinaires[1] en pourcentage de la population active, 1976-1991**

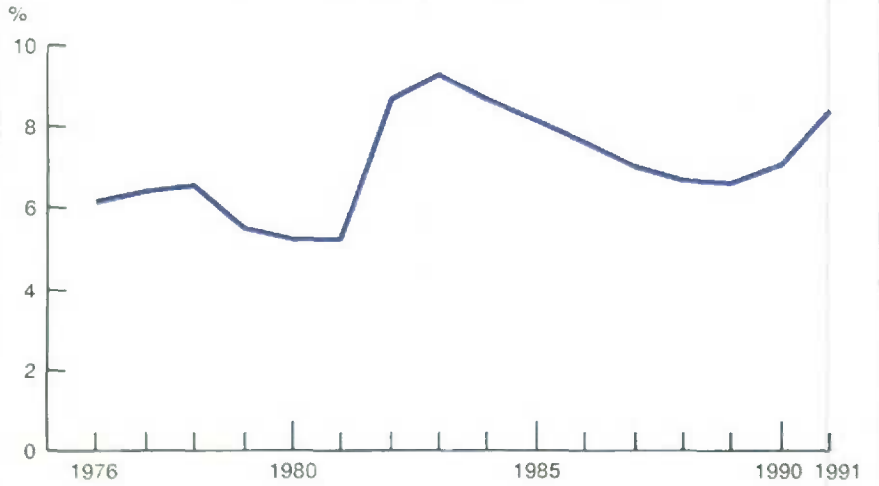

1. Un bénéficiaire ne représente pas nécessairement une seule personne. Une même personne peut toucher des prestations pendant plus d'une période au cours d'une année.

Sources : Statistique Canada, publication nos 71-201 et 73-202S au catalogue.

Prestations d'assurance-chômage, 1991

Genre de prestations	Nombre de bénéficiaires	Prestations payées	Nombre de semaines de prestations payées	Paiement hebdomaire moyen
	(%)	(millions de dollars)	(millions)	(dollars)
Ordinaires	84,6	14,783,3	60,4	244,50
Maladie	2,3	409,6	1,6	248,50
Maternité/ Parentales	6,2	1,136,8	4,2	260,70 323,10
Pêcheur	1,3	287,0	0,8	352,40
Travail partagé	2,7	160,1	1,9	80,50
Formation	2,5	803,7	2,0	267,90
Création d'emplois	0,4	114,9	0,3	384,90

Source : Statistique Canada, publication n° 73-202S au catalogue.

supérieurs. Néanmoins, en 1991, plus de la moitié (56 %) des bénéficiaires de prestations ordinaires avaient moins de 35 ans. La proportion de personnes âgées de moins de 25 ans ayant touché des prestations ordinaires a diminué, passant d'une moyenne de 37 % dans les années 70 à 19 % en 1991. La proportion de personnes âgées de 25 à 44 ans ayant reçu des prestations ordinaires a au contraire augmenté, passant de 41 % à près de 60 % pendant la même période.

Beaucoup de familles touchent des prestations d'assurance-chômage

Selon les données de 1990 relatives aux déclarants fiscaux[3], 28 % des familles époux-épouse au Canada, c'est-à-dire près de 1,8 million de familles, ont reçu cette année-là des prestations d'assurance-chômage à un titre quelconque. De même, près du quart des familles monoparentales (258 000 familles) ont touché des prestations dont le bénéficiaire était soit le parent, soit un enfant suffisamment âgé vivant avec le parent. Parmi ces bénéficiaires d'assurance-chômage, 56 % étaient des mères seules. Par ailleurs, 15 % des personnes (625 000) qui vivaient sans conjoint ni enfants ont touché des prestations d'assurance-chômage.

3. Statistique Canada, Division des données régionales et administratives.

Les personnes à faible revenu sont plus susceptibles de toucher des prestations d'assurance-chômage

Fait peu surprenant, les personnes ayant un faible revenu ont souvent un emploi moins stable et sont plus susceptibles de toucher des prestations d'assurance-chômage. En 1989, par exemple, les personnes qui ont eu un revenu annuel inférieur à 25 000 $ ont reçu 80 % de toutes les prestations payées. Cette proportion est demeurée relativement stable tout au

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Répartition des bénéficiaires ordinaires, selon l'âge, années 70, années 80 et 1991

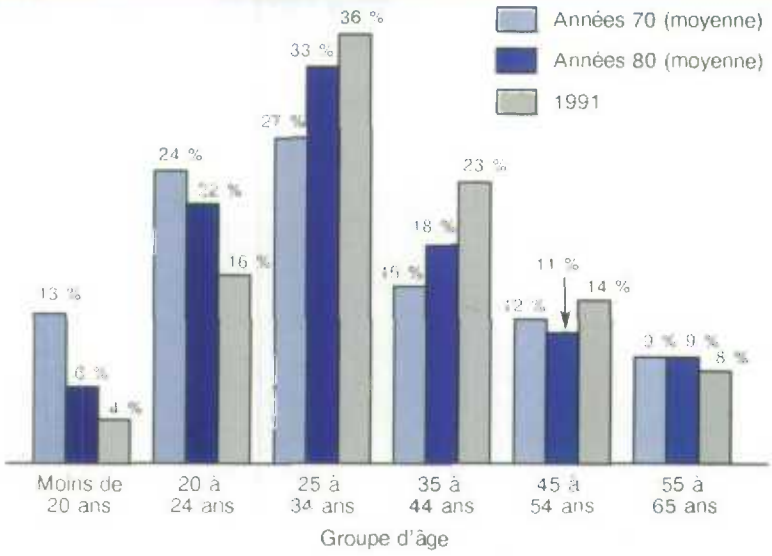

Source : Statistique Canada, CANSIM, matrice n° 5706.

Prestations offertes en vertu du Régime d'assurance-chômage

Le Régime d'assurance-chômage a pour but d'offrir temporairement une sécurité du revenu aux travailleurs en cas de cessation d'emploi par suite d'une mise à pied, d'un congédiement ou d'un départ volontaire ou pour cause de maladie ou de maternité. Dans la plupart des cas, les prestations sont versées directement aux chômeurs, mais, grâce à ses programmes de formation, le Régime d'assurance-chômage permet également à des travailleurs d'adapter leurs compétences à l'évolution du marché du travail sans avoir à supporter de trop lourdes conséquences financières.

Les prestations ordinaires sont celles qui font l'objet du plus grand nombre de demandes. Elles sont versées aux travailleurs qui n'ont plus de travail soit parce qu'ils ont été mis à pied ou parce qu'ils ont quitté leur emploi volontairement. La durée de ces prestations varie de 17 à 50 semaines, selon le taux de chômage régional et le nombre de semaines d'emploi assurable.

Une deuxième catégorie de prestations concerne la famille (prestations de maternité et prestations parentales et d'adoption) et la maladie. Les prestations de maternité peuvent être versées à la mère pendant un maximum de 15 semaines après la naissance de son enfant. Les prestations parentales et les prestations d'adoption, d'une durée maximale de 10 semaines, peuvent être versées à la mère ou au père ou réparties entre les deux lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Les prestations parentales peuvent s'ajouter aux prestations de maternité, ce qui permet à la mère de demeurer chez elle pour une période de 25 semaines. Les prestations de maladie sont versées pendant au plus 15 semaines aux travailleurs qui subissent un arrêt de rémunération pour cause de maladie, de blessure ou de mise en quarantaine. Les prestations de retraite faisaient également partie de cette catégorie jusqu'à leur élimination à la fin de 1990.

Le Régime d'assurance-chômage prévoit également le versement de prestations aux pêcheurs saisonniers et aux pêcheurs à longueur d'année qui ont au moins six semaines d'emploi assurable comme pêcheur. Cependant, une fois la période de prestations terminée, le gouvernement fédéral peut verser des prestations spéciales selon un taux régional.

Les autres genres de prestations visent à permettre le maintien du niveau de l'emploi, à offrir de la formation aux travailleurs et à créer de nouveaux emplois. Par exemple, les prestations pour travail partagé peuvent être versées aux salariés qui, en période de récession, acceptent de partager leur emploi pour éviter de subir une mise à pied temporaire. Dans le cadre d'un programme de travail partagé, l'employeur offre à ses salariés la possibilité de travailler un nombre d'heures réduit, ce qui lui permet de garder tout son personnel; la perte de revenu que subissent les salariés peut donc être partiellement compensée par les prestations de travail partagé. Les bénéficiaires de prestations de création d'emplois sont des travailleurs payés par le Régime d'assurance-chômage plutôt que par leur employeur pendant qu'ils acquièrent de nouvelles compétences en milieu de travail. La durée maximale des prestations de ce genre est de 58 semaines. Également dans le but de permettre aux chômeurs d'acquérir de nouvelles compétences, le programme de prestations de formation offre des cours approuvés par Emploi et Immigration Canada. La durée maximale des prestations est de 156 semaines.

Évolution du Régime d'assurance-chômage au Canada

Le Régime d'assurance-chômage du Canada est devenu un programme officiel du gouvernement fédéral le 7 août 1940 avec l'adoption de la *Loi sur l'assurance-chômage*. Avant 1940, ce sont principalement les gouvernements provinciaux et les municipalités qui devaient venir en aide aux chômeurs, le gouvernement fédéral accordant une aide financière de circonstance. La Loi initiale portant sur l'assurance-chômage était administrée par la Commission d'assurance-chômage, et les travailleurs admissibles ont commencé à verser des cotisations en juillet 1941. Les premières prestations ont été payées aux assurés en janvier 1942.

La Loi de 1940 s'inspirait du régime d'assurance-chômage britannique. La principale différence entre les deux régimes était que, dans le régime britannique, les prestations versées étaient déterminées selon un taux fixe qui ne tenait compte ni du revenu antérieur de l'assuré ni de son taux de cotisation, alors que, dans le Régime canadien, le montant des prestations était fonction des gains antérieurs du travailleur jusqu'à concurrence d'un montant déterminé.

À l'origine, le Régime ne visait que les personnes occupant un emploi dans une catégorie professionnelle où le risque de chômage était jugé élevé. Les travailleurs des secteurs principaux — par exemple l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, le transport (par air et par eau), l'enseignement, les forces armées, les services de police et l'administration publique (fédérale, provinciale et municipale) — ainsi que les travailleurs saisonniers en général étaient exclus du Régime. Au cours de la première année d'existence de la Commission d'assurance-chômage, 159000 employeurs se sont inscrits au Régime et près de 2,5 millions de salariés (42 % de la population active) ont été assurés. De petites modifications apportées pendant les années 40 ont fait passer la participation au Régime à 50 % de la population active.

L'adoption de la *Loi sur l'assurance-chômage de 1955* a entraîné une restructuration en profondeur du Régime. Outre qu'elle contenait des modifications relatives aux prestations et à l'admissibilité, la Loi étendait le champ d'application du Régime de façon à y inclure la plupart des travailleurs saisonniers tels que ceux des secteurs de la pêche et de l'agriculture. L'inclusion de travailleurs saisonniers mettait donc fin à l'application de la notion de programme d'assurance fondé sur des principes actuariels. Le versement régulier de prestations à certaines catégories de chômeurs faisait de l'assurance-chômage un régime qui, dans certains cas, était plus proche d'un régime d'aide sociale que d'un régime d'assurance proprement dit. Dans les années 60, on a relevé le niveau des prestations et étendu le champ d'application de telle sorte qu'à la fin de la décennie, 68 % de la population active était assurée.

En juin 1970, le gouvernement fédéral a déposé à la Chambre des communes un livre blanc sur l'assurance-chômage, dans lequel étaient proposés d'importants changements au Régime. La plupart de ces changements ont été incorporés dans le projet de loi C-229, adopté en juin 1971. Ce projet de loi introduisait le principe de l'universalité et portait la participation de la population active à 96 %, niveau où elle est demeurée jusqu'à maintenant. Seules les personnes âgées de 70 ans et plus, les travailleurs autonomes et les personnes touchant un revenu inférieur à un cinquième du maximum de la rémunération hebdomadaire assurable n'étaient pas visés par le Régime modifié. Au principe de l'universalité, le projet de loi ajoutait de nouvelles catégories de prestations, soit des prestations de maternité, de maladie et de retraite. En outre, la durée du versement des prestations devenait fonction à la fois du nombre de semaines d'emploi assurable travaillées avant la perte d'emploi et du taux de chômage régional.

Lorsque ces changements ont été apportés à la *Loi sur l'assurance-chômage* au début des années 70, la situation économique était relativement bonne et le taux de chômage, bas. Au milieu des années 70 toutefois, le taux de chômage élevé, l'inflation et les déficits budgétaires ont amené le gouvernement à adopter une politique de restriction financière. Pour faire baisser le coût du Régime, le niveau des prestations, qui avait été fixé à 66 2/3 % de la rémunération hebdomadaire assurable, a été progressivement réduit jusqu'à ce qu'il atteigne 60 % à la fin des années 70.

Pendant cette période, le gouvernement a établi une nouvelle catégorie de prestations pour la formation. Avec ce genre de prestations, le Régime d'assurance-chômage avait pour la première fois un rôle actif dans la lutte contre le chômage. La prestation de formation a pour but d'aider les prestataires à trouver un emploi permanent à temps plein.

D'autres changements ont été apportés à la *Loi sur l'assurance-chômage* dans les années 80. Une catégorie de prestations a été ajoutée à l'intention des parents qui adoptent un enfant. De plus, les femmes enceintes ne sont plus obligées, pour avoir droit aux prestations de maternité, de prouver qu'elles ont travaillé pendant au moins 10 semaines avant la conception de l'enfant. Les prestations pour travail partagé et les prestations de création d'emplois ont également été établies pour aider à réduire le chômage. Pendant cette période, le gouvernement fédéral a progressivement réduit sa participation financière au Régime.

Un autre important changement a été apporté au Régime d'assurance-chômage à la suite de l'adoption du projet de loi C-21 en 1990. Ce projet de loi était lui aussi révélateur du contexte de restriction financière dans lequel le Régime d'assurance-chômage avait connu d'importants déficits depuis plusieurs années. Les modifications visaient les délais de carence, l'admissibilité et la durée des prestations. De plus, par ce projet de loi, le gouvernement fédéral mettait fin à sa participation financière régulière au Régime. En cas de déficit, il consentirait, pour remédier à toute insuffisance de fonds du Régime, un prêt remboursable aux taux d'intérêt du marché.

À la fin de 1992, on a proposé d'apporter de nouvelles modifications au Régime d'assurance-chômage. Le gouvernement voulait ainsi maintenir le taux de cotisation d'assurance-chômage de 1993 au même niveau que celui de 1992 et geler le montant des prestations versées. Le gouvernement déposera également un projet de loi afin de rendre inadmissibles aux prestations les personnes qui quitteront leur emploi sans «motif valable» ou qui seront congédiées en raison de leur inconduite.

long des années 80. Cela n'a rien d'extraordinaire puisqu'en général les taux de chômage tendent eux aussi à être beaucoup plus élevés chez les personnes ayant un faible revenu. En fait, les personnes dont le revenu était très faible, c'est-à-dire de 10000$ à 14999$, ont touché 24 % de toutes les prestations versées en 1989.

Les personnes ayant un revenu annuel de 30000$ et plus ont versé plus de la moitié (54 %) du montant global des cotisations. Les personnes dont le revenu se situait entre 30000$ et 39999$ ont, elles, versé 24 % de l'ensemble des cotisations.

Demandes de prestations initiales et renouvelées

En 1991, 3,9 millions de demandes de prestations d'assurance-chômage ont été présentées. La plus grande partie de ces demandes (83 %) étaient des demandes initiales, tandis que les autres (17 %) étaient des demandes renouvelées. Du nombre total de demandes, 1,2 million ont donné lieu à une décision d'exclusion ou d'inadmissibilité; mais, dans la plupart des cas, on a ultérieurement fait droit à ces demandes. Le taux d'acceptation de demandes a été de 92 % pour les demandes initiales et de 99,7 % pour les demandes renouvelées, de sorte que le nombre total de demandes auxquelles on a fait droit a été de 3,6 millions.

Les principales raisons pour lesquelles un prestataire était exclu ou jugé inadmissible étaient les suivantes : dans 34 % des cas, il n'était pas en chômage ou n'avait pas subi d'arrêt de rémunération; dans 18 % des cas, il n'était pas capable de travailler ou n'était pas disponible pour travailler; et, dans 14 % des cas, il avait fait l'objet d'une exclusion temporaire parce qu'il avait volontairement quitté son emploi. Les autres motifs d'exclusion étaient que le prestataire n'avait pas fourni tous les documents nécessaires à l'appui de sa demande, qu'il avait perdu son emploi en raison d'une mauvaise conduite, qu'il était en cause dans un conflit de travail, qu'il avait refusé un emploi convenable ou qu'il ne cherchait pas d'emploi. Les proportions de cas d'exclusion et d'inadmissibilité ont été relativement stables dans les années 80.

Le Régime d'assurance-chômage a été coûteux dans les années 80

Le Compte d'assurance-chômage a connu d'importants déficits annuels pendant les années 80. À cause des déficits considérables enregistrés de 1982 à 1984, il y a eu des soldes de fermeture négatifs pendant la majeure partie de la décennie. Jusqu'en 1990, le financement du Régime d'assurance-chômage était assuré par les employeurs, les salariés et le gouvernement fédéral. Une nouvelle loi sur l'assurance-chômage a cependant mis fin, en 1990, à la participation financière du gouvernement fédéral au Régime.

En 1991, les cotisations d'assurance-chômage ont généré des recettes de 14,8 milliards de dollars. Cette année-là, pour la première fois, le gouvernement fédéral n'a pas versé de cotisation au Régime, tandis qu'en 1990 sa participation avait été de 2,4 milliards de dollars, ce qui représente 15 % des recettes totales. Les dépenses générales ont atteint 19 milliards de dollars en 1991, dont 17,7 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage. L'administration du Régime a coûté 1,2 milliard de dollars et les prêts en retard, 105 millions de dollars.

Roger Roberge jr. est analyste à la Division des études sociales et économiques de Statistique Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Répartition en pourcentage des prestations et des primes d'assurance-chômage, selon le revenu, 1989

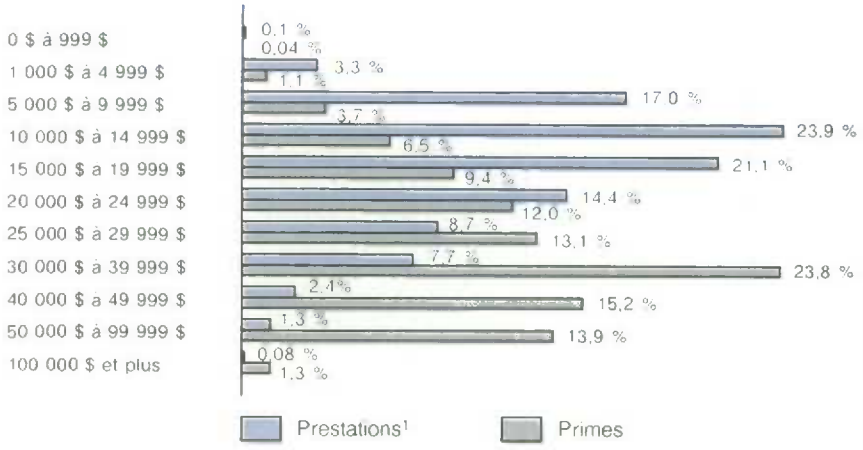

1. Les particuliers peuvent avoir touché des prestations et payé des primes au cours de l'année.
Source : Statistique Canada, publication nº 73-202S au catalogue.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Solde en fin d'exercice du Compte d'assurance-chômage, 1973-1991

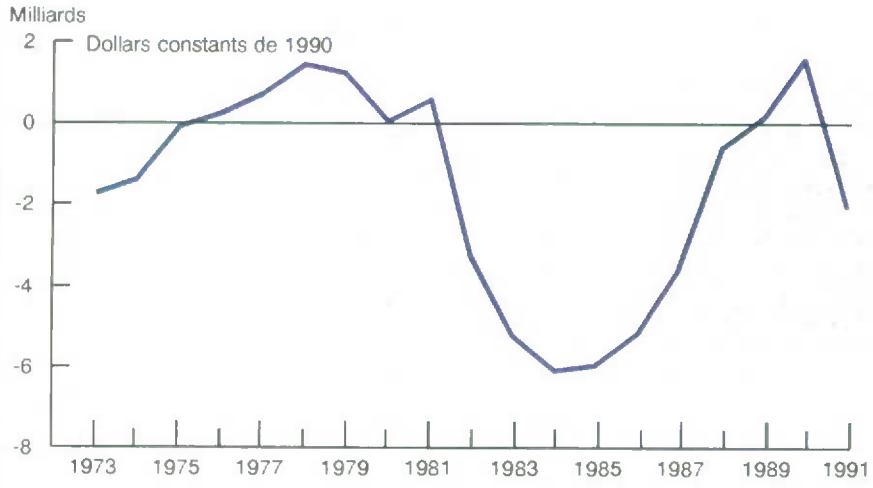

Source : Statistique Canada, publication nº 73-202S au catalogue.

LES PRATIQUES ÉCOLOGIQUES DES MÉNAGES CANADIENS

par Leslie Geran

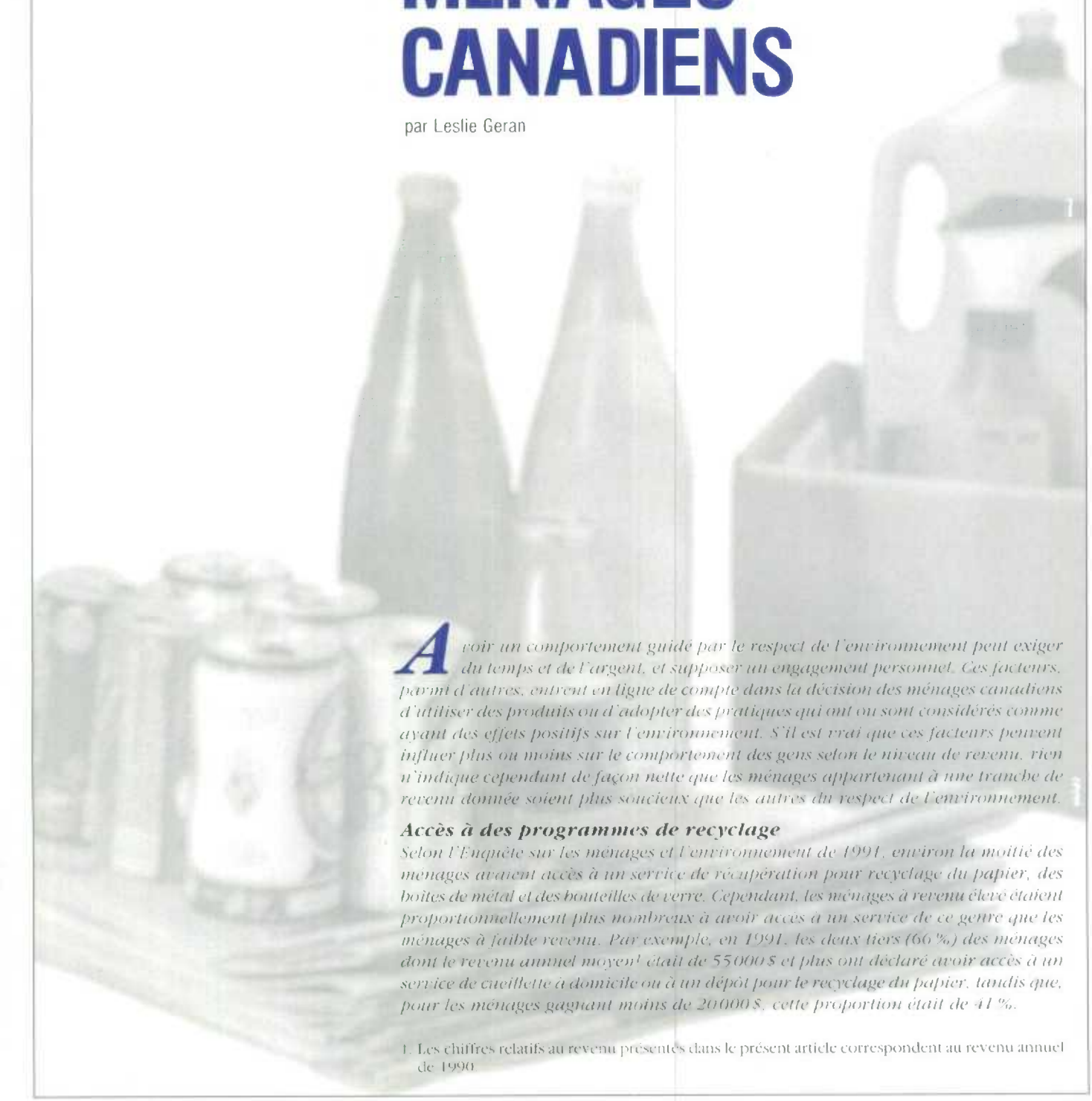

Avoir un comportement guidé par le respect de l'environnement peut exiger du temps et de l'argent, et supposer un engagement personnel. Ces facteurs, parmi d'autres, entrent en ligne de compte dans la décision des ménages canadiens d'utiliser des produits ou d'adopter des pratiques qui ont ou sont considérés comme ayant des effets positifs sur l'environnement. S'il est vrai que ces facteurs peuvent influer plus ou moins sur le comportement des gens selon le niveau de revenu, rien n'indique cependant de façon nette que les ménages appartenant à une tranche de revenu donnée soient plus soucieux que les autres du respect de l'environnement.

Accès à des programmes de recyclage

Selon l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 1991, environ la moitié des ménages avaient accès à un service de récupération pour recyclage du papier, des boîtes de métal et des bouteilles de verre. Cependant, les ménages à revenu élevé étaient proportionnellement plus nombreux à avoir accès à un service de ce genre que les ménages à faible revenu. Par exemple, en 1991, les deux tiers (66 %) des ménages dont le revenu annuel moyen[1] était de 55000$ et plus ont déclaré avoir accès à un service de cueillette à domicile ou à un dépôt pour le recyclage du papier, tandis que, pour les ménages gagnant moins de 20000$, cette proportion était de 41 %.

1. Les chiffres relatifs au revenu présentés dans le présent article correspondent au revenu annuel de 1990.

Cette différence tient à ce que l'offre de services de récupération varie selon le genre de collectivité et le genre de logements. Environ le tiers des ménages ruraux avaient accès à un service de récupération, comparativement à plus de 55 % des ménages de centres urbains d'au moins 100 000 habitants. D'autre part, la collecte sélective au moyen des « boîtes bleues » ne se fait généralement pas dans les immeubles à appartements, où le revenu moyen des ménages est la plupart du temps moins élevé que dans les banlieues constituées, elles, d'habitations unifamiliales occupées par leur propriétaire. Près des deux tiers (64 %) des ménages habitant un logement individuel attenant et 60 % des ménages vivant dans un logement individuel non attenant avaient accès à un service de récupération du papier, comparativement à 37 % des ménages qui vivaient dans un immeuble à appartements.

Comparativement au nombre de ménages ayant accès à des services de récupération pour recyclage, moins de ménages avaient accès à des services spéciaux de collecte de produits domestiques dangereux comme les contenants à peinture, les solvants et autres produits chimiques ménagers. De façon générale, les programmes de récupération de ce genre ne comportent pas de cueillette à domicile, et c'est le ménage qui doit faire un effort particulier, par exemple aller porter les déchets ménagers dangereux à un dépôt central ou au poste d'incendie local. En 1991, 26 % des ménages canadiens avaient accès à un service spécial de collecte de déchets dangereux. Les ménages dont le revenu annuel moyen était de 55 000 $ et plus étaient proportionnellement plus nombreux (37 %) à déclarer bénéficier d'un tel service que les ménages ayant un revenu inférieur à 20 000 $ (17 %). Cependant, on peut interpréter de diverses façons la notion d'accès. Par exemple, même si un service de récupération était offert dans sa collectivité, le répondant pouvait le juger inaccessible parce qu'il n'avait pas de moyen de se transporter jusqu'au lieu de cueillette. Une telle interprétation pouvait être plus fréquente chez les personnes appartenant à un ménage à faible revenu, étant donné que seulement 56 % des ménages dont le revenu annuel moyen était inférieur à 20 000 $ en 1991 possédaient un véhicule automobile, comparativement à 95 % des ménages dont le revenu se situait dans la tranche des 55 000 $ et plus.

Utilisation des programmes de recyclage

La plupart des ménages canadiens qui avaient accès à un service de cueillette pour recyclage l'ont utilisé. Toutefois, les ménages à revenu élevé étaient proportionnellement plus nombreux à participer à un programme de ce genre que les ménages à faible revenu. Parmi les ménages pouvant bénéficier d'un programme de cueillette du papier, 90 % de ceux qui

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Services de recyclage du papier, selon le genre de logement, 1991

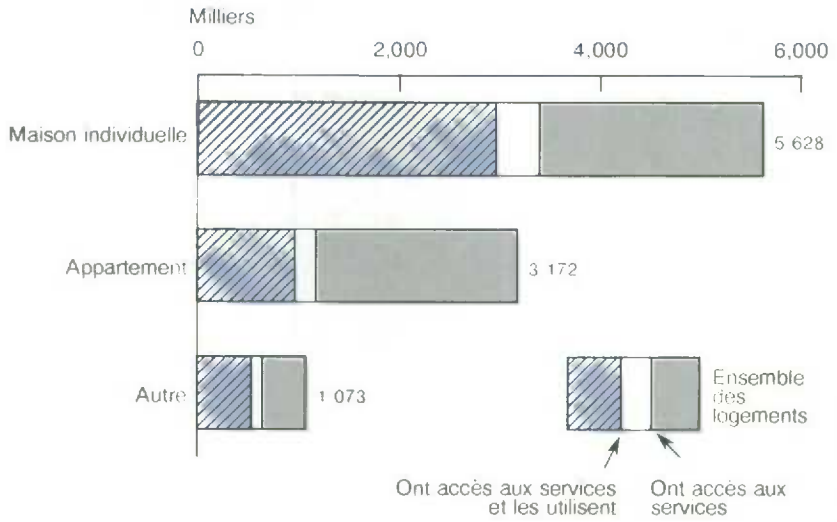

Source : Statistique Canada, Enquête sur les ménages et l'environnement de 1991, données non publiées.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Ménages et services de recyclage du papier, selon le revenu, 1991

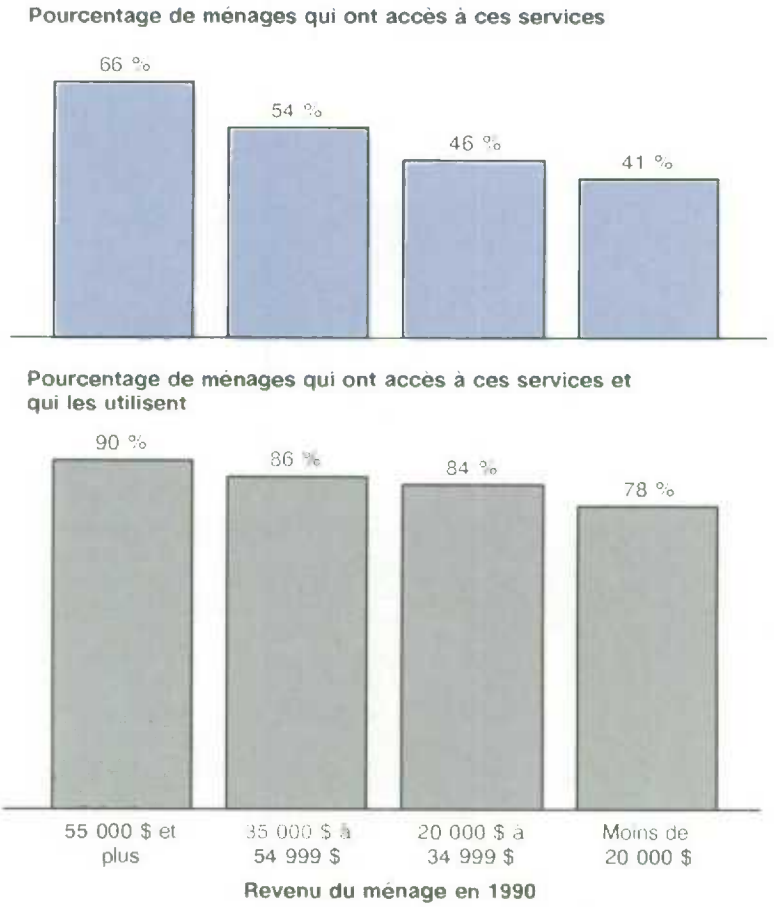

Source : Statistique Canada, Enquête sur les ménages et l'environnement de 1991, données non publiées.

Mesure de la participation

Pour évaluer le degré de participation des ménages aux programmes de recyclage, on a commencé par demander aux répondants à l'Enquête sur les ménages et l'environnement de 1991 si leur ménage avait accès à un service de cueillette à domicile ou à un dépôt pour le recyclage de divers produits comme le papier ou les déchets domestiques dangereux. Les répondants pouvaient interpréter comme ils l'entendaient le sens du mot «accès». Seuls ceux qui avaient déclaré avoir accès à un service de ce genre devaient répondre à une deuxième question qui leur demandait si le ménage avait utilisé le service.

Selon les estimations, il y avait 9873000 ménages au Canada en 1991. Parmi les 5198000 ménages qui avaient accès à un service de cueillette pour le recyclage du papier, 4462000 l'utilisaient. Dans le présent article, les proportions relatives à l'accès sont calculées par rapport à l'ensemble des ménages, tandis que les proportions relatives à l'utilisation sont établies par rapport à l'ensemble des ménages qui avaient accès à un service de cueillette. Ainsi, dans le cas de la récupération du papier, 53 % des ménages avaient accès à un service de cueillette et 86 % de ces derniers l'utilisaient.

Au sujet des enquêtes

Les données utilisées dans le présent article sont tirées des résultats de diverses enquêtes menées par la Division des enquêtes-ménages de Statistique Canada. L'Enquête sur les ménages et l'environnement a été effectuée en mai 1991 auprès de 43000 ménages. Certains résultats de cette enquête sont publiés dans *Les ménages et l'environnement, 1991* (nº 11-526 au catalogue). Les données de l'Enquête sur les ménages et l'environnement ont été associées à celles de l'Enquête sur la population active, de l'Enquête sur les finances des consommateurs, de l'Enquête sur l'équipement ménager et de l'Enquête sur le loyer. Comme ce sont les mêmes ménages qui ont participé à toutes ces enquêtes, il en résulte un riche ensemble de données sur l'environnement, la démographie, la population active, le logement et l'équipement ménager qui peuvent être soumises à l'analyse.

L'Enquête promotion santé Canada a été effectuée en juin 1990 auprès de 13800 Canadiens âgés de 15 ans et plus. Elle a été réalisée par Statistique Canada pour le compte de Santé et Bien-être social Canada. Pour obtenir d'autres résultats concernant cette enquête, il suffit de s'adresser à la Direction de la promotion de la santé de Santé et Bien-être social Canada, à Ottawa.

gagnaient 55000$ et plus avaient utilisé le service, comparativement à 78 % de ceux dont le revenu n'atteignait pas 20000$.

Une moins forte proportion de ménages (52 %) avaient utilisé un service spécial de récupération des déchets domestiques dangereux, même si le taux d'utilisation augmentait avec le revenu. Parmi les ménages ayant accès à un tel service, 56 % de ceux dont le revenu atteignait ou dépassait 55000$ y ont eu recours, comparativement à 40 % de ceux qui gagnaient moins de 20000$.

Habitudes d'achat

Non seulement les ménages à revenu élevé étaient-ils proportionnellement plus nombreux que les ménages à faible revenu à participer à un programme de récupération, mais ils avaient aussi une plus grande quantité de produits à recycler. Les dépenses des ménages relatives à la plupart des biens et services ont tendance à augmenter avec le revenu. Cela est non seulement dû au fait que le nombre moyen de personnes est plus grand dans les ménages à revenu élevé, mais aussi au fait que les habitudes de consommation varient avec le revenu. Ainsi, les personnes qui ont un revenu élevé achètent en général plus d'imprimés que les autres, et une partie de ces imprimés peut être recyclée. Selon l'Enquête sur les dépenses des familles, les ménages dont le revenu annuel était inférieur à 20000$ ont consacré, en moyenne, 122$ à l'achat d'imprimés en 1990, comparativement à 405$ pour les ménages qui gagnaient 55000$ et plus.

Le chiffre moyen des dépenses pour les boissons gazéifiées, les légumes en conserve et les produits d'entretien ménager augmente lui aussi avec le

revenu. On peut se débarrasser des déchets de certains de ces produits en participant à un programme de recyclage de contenants de métal ou de plastique, ou en les portant dans un centre spécial de dépôt de déchets dangereux.

Les dépenses ayant trait aux produits ménagers en papier, en plastique ou en aluminium augmentent aussi avec le revenu. Les ménages dont le revenu était inférieur à 20000$ ont consacré en moyenne 149$ par an à l'achat de tels produits, contre 345$ pour les ménages à revenu élevé. Certains de ces produits étaient faits de matières recyclées. D'après les résultats de l'Enquête sur les ménages et l'environnement, une proportion plus forte de ménages à revenu élevé achètent régulièrement des produits faits de papier recyclé comme les essuie-tout et le papier hygiénique. Près de la moitié (47 %) des ménages à revenu élevé achètent régulièrement ces produits, contre 39 % des ménages à faible revenu.

Jardinage

En 1991, plus du quart (28 %) des ménages canadiens qui avaient une pelouse, un jardin ou une cour avaient utilisé des pesticides chimiques (y compris des herbicides), tandis que près de la moitié (45 %) s'étaient servis d'engrais chimiques. Les produits chimiques en question pouvaient avoir été appliqués par une entreprise spécialisée ou par les membres du ménage eux-mêmes. L'utilisation de ces produits était beaucoup plus fréquente chez les ménages à revenu élevé que chez les ménages à faible revenu. Parmi les ménages qui avaient une pelouse, un jardin ou une cour, 36 % de ceux dont le revenu annuel était de 55000$ et plus avaient utilisé des pesticides chimiques dans les 12 mois précédant l'enquête de 1991, comparativement à 19 % des ménages dont le revenu était inférieur à 20000$. Pour les engrais chimiques, la proportion de ménages qui en avaient fait usage variait de 57 %, dans la tranche de revenu supérieure, à 30 %, dans la tranche inférieure.

Le compostage est également une technique plus utilisée par les ménages à revenu élevé. En effet, 25 % des ménages de cette catégorie de revenu, contre seulement 10 % des ménages à faible revenu, utilisaient un bac à compost ou un composteur, ou recouraient à un service de compostage.

Consommation d'eau

Les pratiques écologiques influent aussi sur la consommation d'eau des ménages et sur la qualité de l'eau consommée. En 1991, plus du quart (28 %) des ménages canadiens utilisaient une pomme de douche à débit réduit et 9 % avaient un réservoir de chasse d'eau spécial pour économiser l'eau. Quatorze pour cent des ménages s'étaient dotés d'un appareil pour filtrer ou purifier l'eau et une proportion légèrement supérieure (16 %) achetaient de l'eau potable en bouteille. Les ménages à revenu élevé étaient proportionnellement plus nombreux à posséder un équipement de ce genre ou à acheter de tels produits. Par exemple, 38 % des ménages dont le revenu annuel était de 55000$ et plus avaient une pomme de douche à débit réduit, comparativement à 17 % des ménages gagnant moins de 20000$. Les ménages à revenu élevé étaient, proportionnellement, presque deux fois plus nombreux que les ménages à faible revenu à posséder un appareil pour filtrer l'eau (18 % comparativement à 10 %).

Couches

En 1991, la plupart des ménages (63 %) qui avaient des enfants de moins de deux ans utilisaient toujours des couches jetables. Deux ménages sur trois (66 %) dans la tranche de revenu de moins de 20000$ utilisaient toujours des couches jetables, comparativement à 60 % des ménages dont le revenu atteignait ou dépassait 55000$. Parmi les ménages avec enfants de moins de deux ans, environ un tiers (34 %) de ceux qui avaient un revenu élevé, contre seulement 26 % de ceux qui appartenaient à la tranche de revenu inférieure, ont déclaré qu'ils utilisaient des couches jetables la plupart du temps ou quelquefois.

Le choix du genre de couches utilisées peut être déterminé en partie par des facteurs comme les prix relatifs des couches de tissu, des couches jetables et des services de livraison-lavage de couches, et par le temps et l'effort que nécessite le lavage des couches. Le lavage des couches en tissu est sans doute un choix plus difficile pour les ménages à faible revenu puisque 29 % des ménages de cette tranche de revenu qui avaient des enfants ne possédaient pas de machine à laver en 1991. Seulement 3 % des ménages à revenu élevé ne possédaient pas cet appareil.

Leslie Geran est analyste à la Division des enquêtes-ménages de Statistique Canada.

L'environnement et la santé

Le comportement des ménages à l'égard de l'environnement n'est pas seulement dicté par des considérations économiques. Beaucoup de Canadiens tiennent à la qualité de l'environnement également pour des raisons de santé. En 1990, 72 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus pensaient que la pollution de l'environnement était, d'une manière ou d'une autre, nuisible à leur santé et 17 % étaient d'avis que ce phénomène n'avait aucune incidence sur leur santé.

Les Canadiens estiment aussi qu'il est extrêmement important que le gouvernement prenne des mesures pour lutter contre la pollution de l'environnement. Parmi les 14 points ayant trait à la santé cités dans le questionnaire, la pollution de l'environnement se classait au premier rang, devant d'autres problèmes comme le sida, la consommation de drogues, les maladies du coeur et les habitudes alimentaires.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Effet de la pollution de l'environnement sur la santé

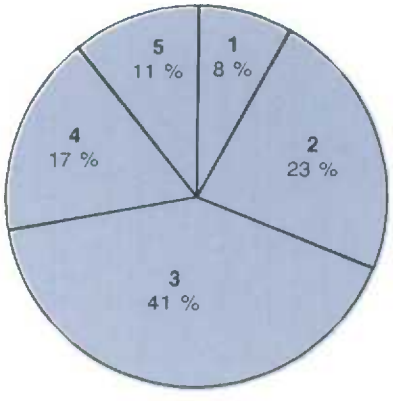

Au cours des 12 derniers mois, dans quelle mesure pensez-vous que la pollution de l'environnement a affecté votre santé ?

1 Beaucoup
2 Assez
3 Pas tellement
4 Pas du tout
5 Ne sait pas/non déclaré

Source : Statistique Canada, Division des enquêtes-ménages, Enquête promotion santé Canada de 1990, données non publiées.

DONS ET GREFFES D'ORGANES

par Jeffrey Frank

Grâce aux progrès accomplis par la médecine depuis 30 ans, les greffes ou transplantations d'organes chez l'homme ne sont plus une curiosité expérimentale mais une méthode de traitement courante. Aussi les centres de transplantation et les chirurgiens transplanteurs sont-ils de plus en plus nombreux. Les possibilités de transplantation accrues et le vieillissement de la population canadienne ont entraîné une grave pénurie d'organes transplantables — le nombre de personnes en attente d'un greffon ou transplant croît plus rapidement que le nombre de transplantations pratiquées chaque année.

Chronologie des greffes d'organes

1905-1951 — En Europe et en Amérique du Nord, les résultats de diverses expériences, d'abord sur des animaux puis sur des humains, montrent que les greffes d'organes sont possibles.

1952 — La première greffe d'un rein d'une mère à son fils est tentée en France. Le receveur de 16 ans rejette le greffon et meurt 22 jours après l'intervention.

1954 — Des médecins américains pratiquent pour la première fois avec succès une greffe du rein entre vrais jumeaux. Aucun médicament immunosuppresseur n'est administré au transplanté.

1958 — La première transplantation du rein réussie au Canada est pratiquée dans un hôpital de Montréal. Il s'agit d'une greffe entre vrais jumeaux.

— La découverte des antigènes HLA (des marqueurs génétiques) permet d'établir un système de sélection du donneur selon certains critères de compatibilité tissulaire. Le système comporte toutefois certaines lacunes et les rejets restent très nombreux.

1967 — En Afrique du Sud, on pratique la première greffe du coeur. Le receveur, un homme de 54 ans, vit pendant 18 jours.

— Les premières greffes du foie, du pancréas et du poumon sont également réalisées en 1967.

— Dans les années qui suivent, de nombreuses transplantations sont effectuées, mais le taux de survie demeure très bas.

1971 — Une société pharmaceutique suisse découvre la cyclosporine, substance provenant d'un champignon et qui combat le rejet. Grâce à la découverte de cette substance, la transplantation d'organes devient possible même sans étroite compatibilité entre donneur et receveur.

— Les tests sur la cyclosporine se poursuivent pendant les années 70 et au début des années 80.

1983-1984 — La Direction générale de la protection de la santé (Santé et Bien-être social Canada) et la Food and Drug Administration des États-Unis approuvent la vente de la cyclosporine.

— Les transplantations se généralisent en Amérique du Nord.

— On continue d'améliorer les médicaments antirejet, dont la cyclosporine.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Greffes pratiquées au Canada, 1981-1991

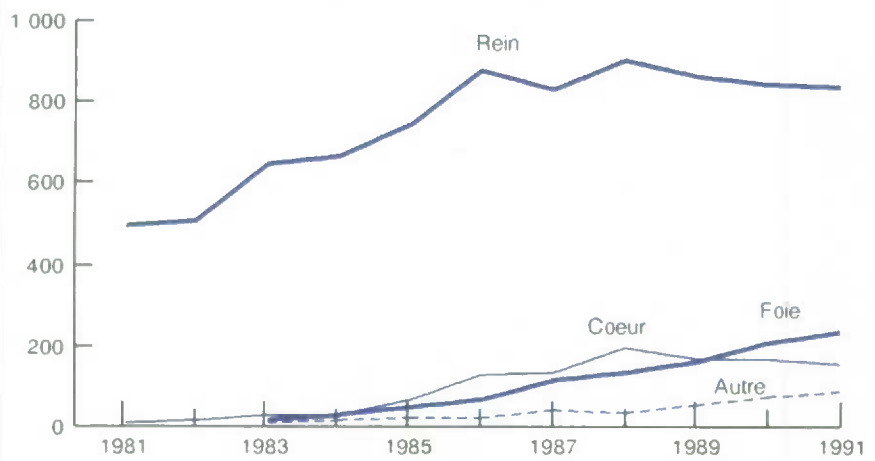

Source : Registre canadien du remplacement d'organes.

La plupart des transplants sont prélevés sur des personnes décédées. Pour les greffes du rein, cependant, on peut faire appel à un donneur vivant. Beaucoup de donneurs sont des personnes qui ont signé une carte de donneur (souvent au dos du permis de conduire) pour signifier qu'elles consentaient à ce que, à leur décès, on prélève un certain nombre ou la totalité de leurs organes transplantables. Les sondages d'opinion ont régulièrement montré que beaucoup de Canadiens sont disposés à faire don de leurs organes greffables. Pourtant, le nombre d'organes prélevés est assez faible si on le compare au nombre de donneurs possibles.

Deux manifestations vont avoir lieu cette année pour sensibiliser les gens à la pénurie d'organes transplantables et pour les encourager à signer une carte de donneur. Premièrement, du 18 au 25 avril se tiendra la Semaine nationale de sensibilisation aux dons d'organes. Deuxièmement, le Canada sera l'hôte des jeux mondiaux pour les athlètes greffés de 1993 (1993 World Transplant Games), qui auront lieu en juin prochain à Vancouver.

Raisons des transplantations

Pour certains malades, une greffe est une question de survie alors que pour d'autres, elle permet d'améliorer la qualité de vie. Du point de vue des coûts, les transplantations peuvent aussi représenter une économie. Par exemple, une greffe du rein peut être moins coûteuse qu'un traitement prolongé en hémodialyse. De plus, beaucoup de malades peuvent reprendre une vie active et autonome après une greffe. Le taux de réussite des transplantations d'organes est très élevé : 90 % des greffés sont en vie un an après l'intervention.

Plus de 14 000 transplantations effectuées au Canada

Selon le Registre canadien du remplacement d'organes (RCRO), on a pratiqué 14 425 greffes au Canada depuis le début des programmes de transplantations jusqu'à la fin de 1991. Ces greffes se répartissaient comme suit : greffes du rein, 84 %; greffes du coeur, 7 %, et greffes du foie, 7 %. Environ 3 % des transplantations étaient des greffes pulmonaires (un poumon ou les deux), des greffes du bloc coeur-poumons, des greffes du bloc reins-pancréas ou des greffes du pancréas.

Les transplantations effectuées se répartissaient comme suit entre les régions : 44 % en Ontario, 24 % au Québec, 9 % en Alberta, 8 % dans la région de l'Atlantique, 8 % en Colombie-Britannique et 4 % au Manitoba et en Saskatchewan respectivement. Ces proportions reflètent non seulement les écarts entre les chiffres de population des régions, mais aussi le genre et le nombre de centres de transplantation que possède chacune. Par exemple, le Manitoba et la Saskatchewan n'ont respectivement qu'un seul centre de

transplantation où l'on pratique uniquement des greffes du rein.

Les greffes du rein sont les plus fréquentes

Les greffes du rein, pratiquées sur des personnes souffrant d'insuffisance rénale chronique, sont les transplantations les plus fréquentes. Sur les 1 285 transplantations réalisées en 1991, 831 (65 %) étaient des greffes du rein. Ce chiffre marque une léger recul par rapport au sommet de 901 greffes du rein effectuées en 1988. Le taux de survie des greffés du rein est d'environ 94 % après un an. Ce taux, si élevé en comparaison des autres types de transplantations, s'explique par le fait que les patients peuvent revenir à l'hémodialyse en cas de défaillance du greffon.

Depuis 10 ans, le nombre de personnes par million d'habitants qui entreprennent un traitement par dialyse et transplantation n'a cessé de croître. En 1991, on comptait 95 nouveaux malades en dialyse et en transplantation par million d'habitants, ce qui représente une augmentation de 93 % par rapport au chiffre de 49 enregistré en 1981. L'expression « nouveaux malades » désigne les insuffisants rénaux inscrits sur la liste d'attente des receveurs potentiels mais n'ayant pas nécessairement encore subi une greffe.

Les malades en dialyse et en transplantation sont plus nombreux chez les personnes âgées et chez les hommes

Parmi les malades qui entreprennent un traitement par dialyse et transplantation, la proportion de personnes âgées augmente par rapport aux jeunes : en 1991, 1 014 (40 %) des 2 568 nouveaux malades qui entreprenaient un tel traitement étaient âgés de 65 ans et plus, contre 24 %

Registre canadien du remplacement d'organes

Les données utilisées dans le présent article proviennent du Registre canadien du remplacement d'organes (RCRO). Le RCRO est un organisme créé dans le cadre d'un programme conjoint fédéral-provincial pour mettre en place un système national d'information sur les défaillances et les transplantations d'organes. Le RCRO a pour mandat de recueillir et d'analyser des données sur la fréquence et sur le taux de succès des transplantations d'organes vitaux, et sur les malades en hémodialyse. L'organisme recueille ces données en s'adressant à tous les centres de dialyse et de transplantation du Canada, et en compilant les résultats d'une enquête trimestrielle effectuée auprès des responsables des programmes provinciaux de transplantation.

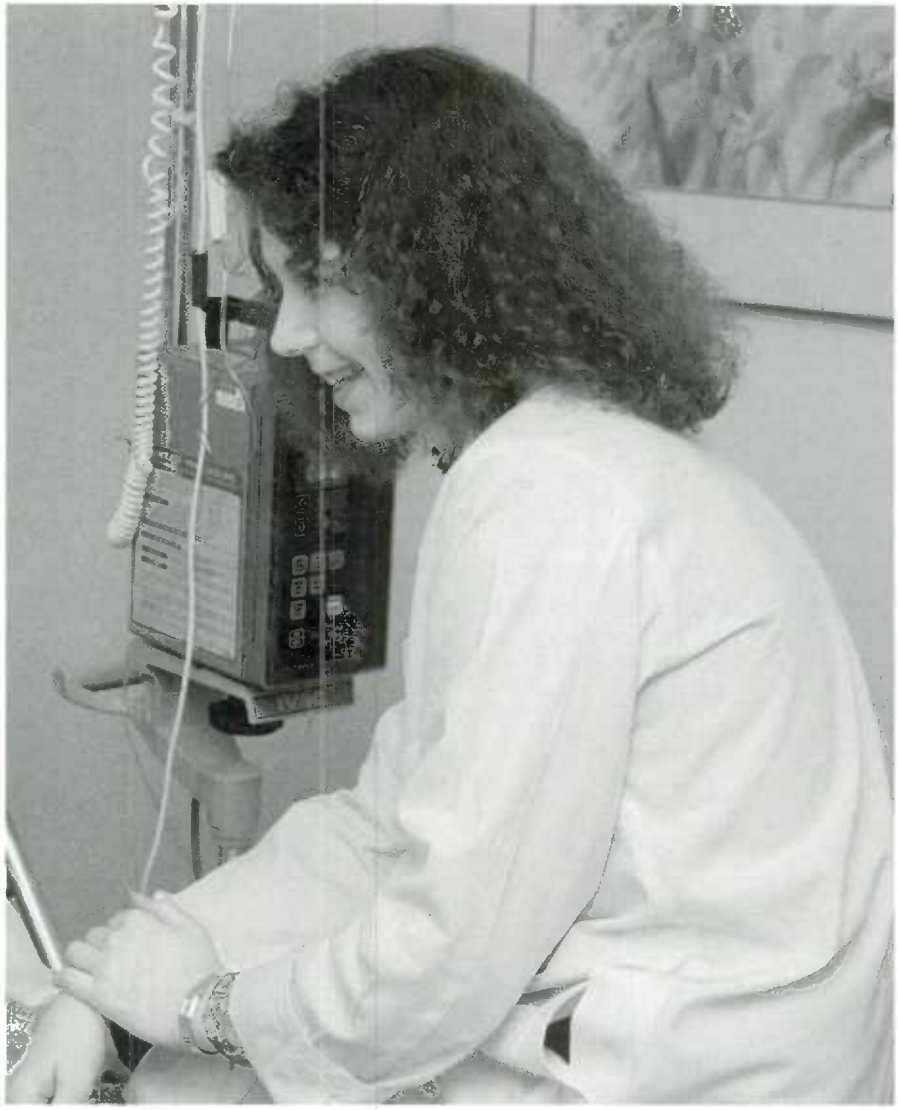

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Nouveaux malades qui entreprennent un traitement par dialyse et transplantation, selon l'âge au moment de l'enregistrement, 1981-1991

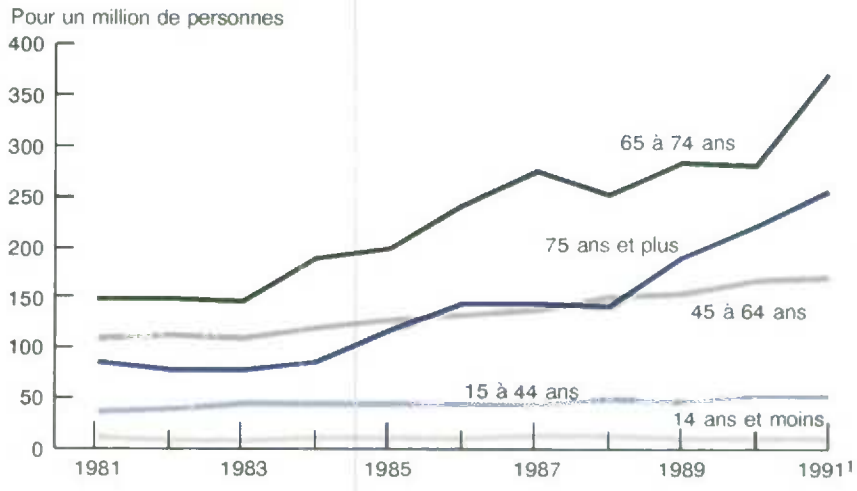

Source : Registre canadien du remplacement d'organes.

seulement en 1981. Par ailleurs, les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans toutes les tranches d'âge parmi les nouveaux malades. En 1991, le ratio global était de trois hommes pour deux femmes.

Depuis 1981, le taux de personnes entreprenant un traitement par dialyse et transplantation a beaucoup augmenté chez les personnes âgées tandis qu'il est demeuré relativement stable chez les moins de 15 ans (9 personnes par million d'habitants en 1991) et chez les 15 à 44 ans (47 personnes par million d'habitants). En 1991, on comptait, chez les 65 à 74 ans, 370 nouveaux malades en dialyse et transplantation par million d'habitants de cette tranche d'âge, un accroissement de 154 % par rapport au nombre correspondant de 146 enregistré en 1981. Chez les 75 ans et plus, le taux était de 244 nouveaux malades par million d'habitants de cette tranche d'âge en 1991, ce qui constitue un accroissement de 192 % par rapport au nombre de 84 enregistré en 1981.

Accroissement du nombre de transplantations du foie

Le nombre de greffes du foie a également augmenté, passant de 10 à 228 entre 1983 et 1991. En 1991, les enfants de moins de 15 ans représentaient environ 20 % des greffés du foie et les 45 à 64 ans, 42 %. Par ailleurs, un peu plus d'hommes que de femmes ont reçu un foie en 1991.

Le taux de survie des greffés du foie est de 78 % après un an. De tous les greffés du foie au Canada, 64 % étaient en vie à la fin de 1990. La majorité des malades qui ne survivent pas à une première ou une deuxième greffe meurent dans les trois mois qui suivent l'intervention, en général d'une infection ou d'un rejet.

Moins de greffes du coeur, faute de donneurs

En 1991, 149 greffes du coeur ont été réalisées, comparativement à 187 en 1988. Cette diminution est attribuable à une grave pénurie de donneurs. En 1991, la majorité des transplantés du coeur étaient des hommes (78 %) et la plupart appartenaient au groupe des 45 à 64 ans (64 %) et à celui des 15 à 44 ans (28 %). Ces chiffres n'ont rien de surprenant, les maladies du coeur étant très fréquentes chez les hommes d'âge mûr. Le taux de survie des greffés du coeur est de 80 % après un an et de 67 % après sept ans.

Les listes d'attente s'allongent

Les programmes de transplantation d'organes sont relativement nouveaux. Comme les chirurgiens pouvant effectuer des transplantations et les centres de transplantation sont de plus en plus nombreux, le nombre de greffes qu'il est possible de pratiquer a lui aussi augmenté. En outre, l'amélioration des médicaments antirejet fait de la greffe un traitement indiqué pour des malades de plus en plus nombreux.

Mais l'offre de transplants, en particulier de reins et de coeurs, n'a pas suivi la demande, et les listes d'attente s'allongent. Par exemple, le nombre de malades en attente d'un rein dépassait 2 000 en septembre 1992. En outre, les chiffres tirés des listes d'attente sous-estiment la demande d'organes transplantables du fait qu'ils ne tiennent pas compte de tous les receveurs potentiels ni des malades décédés avant qu'on ait pu trouver un greffon compatible.

Provenance des greffons

Les patients non cancéreux chez qui on a constaté une mort cérébrale représentent souvent les donneurs idéaux. En fait, on recueille le plus souvent des transplants grâce au consentement des membres de la famille du patient décédé. Mais il arrive souvent que la famille du donneur potentiel ne sache pas ce que ce dernier aurait désiré. En outre, cette méthode de collecte n'est pas toujours efficace parce que le personnel hospitalier peut n'avoir ni le temps ni la formation voulue pour faire les démarches nécessaires auprès de familles affligées par la perte d'un des leurs.

Beaucoup de personnes signifient leur intention de faire don de leurs organes en portant une carte signée à cet effet. En 1988, environ 26 % des Canadiens avaient une carte de donneur signée, comparativement à 12 % seulement en 1978. Les résultats d'une étude faite en Ontario en 1991 montrent que, cette année-là, 38 % des Ontariens avaient signé leur carte de donneur; en 1984, il y en avait 28 %. Bien que la carte de don d'organes soit un document

Malades en attente d'un transplant, septembre 1992

	Provinces de l'Atlantique	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Rein	206	431	944	50	51	92	236	**2010**
Coeur	5	29	38	0	0	14	13	**99**
Foie	0	17	61	0	0	0	7	**85**
Poumon	0	28	24	0	0	4	4	**60**
Bloc coeur-poumons	0	1	16	0	0	1	1	**19**
Bloc reins-pancréas	0	11	0	0	0	0	4	**15**
Pancréas	0	1	0	0	0	0	0	**1**
Total	**211**	**518**	**1083**	**50**	**51**	**111**	**265**	**2289**

Source : Registre canadien du remplacement d'organes.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Greffés du rein, du coeur et du foie en vie, en décembre 1990

1- 5 072	4 166	3 472	2 812	2 197	1 683	1 136	734
2- 848	556	422	264	160	74	30	16
3- 635	357	238	138	78	35	13	4

Nombre de personnes à risque

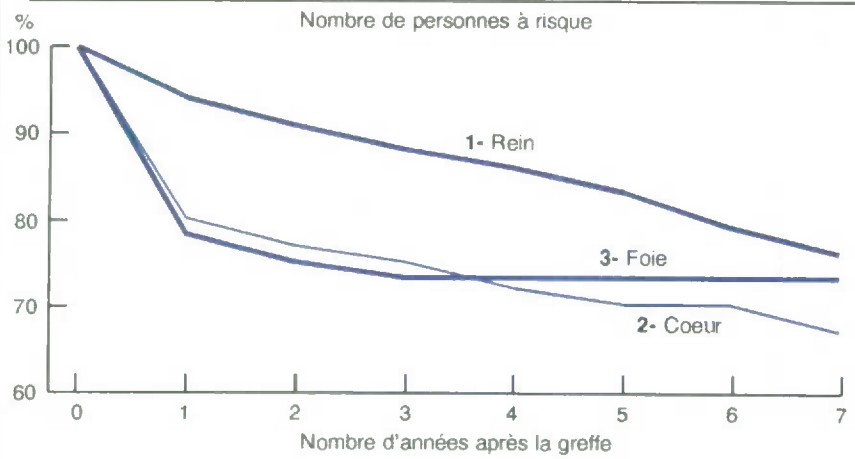

Source : Registre canadien du remplacement d'organes.

juridique, les hôpitaux ne prélèveront pas d'organes si la famille s'y oppose. Il importe donc que les personnes qui souhaitent faire don de leurs organes transplantables en parlent avec leur famille.

Plusieurs hôpitaux canadiens ont adopté une politique d'information sur les prélèvements d'organes : le personnel des centres de santé ou les médecins doivent obligatoirement informer les donneurs potentiels et leur famille de l'existence du programme de prélèvement d'organes. Le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario ont adopté des lois qui exigent que les hôpitaux aient des politiques et des procédures pour encourager le don d'organes.

Toutes les provinces ont un registre des organes chargé de coordonner la collecte et la distribution des organes transplantables. Ces registres ont des banques de données sur les receveurs potentiels qui contiennent des renseignements sur le groupe sanguin et le groupe tissulaire des candidats à la greffe, la priorité médicale de chaque cas, la date à laquelle un receveur potentiel a été inscrit sur la liste d'attente et, enfin, des données comparatives sur les dimensions physiques des receveurs et donneurs potentiels. Si, dans une province, on n'arrive pas à trouver un receveur compatible, le transplant est offert à un candidat prioritaire dans une autre province. Il arrive, quoique très rarement, que des organes soient offerts à l'étranger lorsqu'on n'arrive pas à trouver un receveur au Canada. Il est encore plus rare qu'un Canadien reçoive un organe venant d'un autre pays, du fait que la demande de greffons est également forte à l'étranger.

Considérations éthiques et juridiques

Les transplantations soulèvent diverses questions éthiques, par exemple celles du droit à la vie, de l'intégrité du cadavre et de la mesure dans laquelle on doit utiliser des techniques médicales de pointe pour prolonger la vie. Certaines religions interdisent les greffes, mais toutes les grandes religions admettent la philosophie qui sous-tend le don d'organes, à savoir qu'il est plus important de sauver une vie que de préserver le corps d'une personne après sa mort.

Le prélèvement d'organes sur des nourrissons souffrant d'encéphalo-araphie — c'est-à-dire sur des bébés dont le cerveau commande uniquement des fonctions végétatives (comme la respiration et le rythme cardiaque) et qui, en général, ne vivent que quelques jours — soulève des questions tant morales que juridiques. Ces enfants pourraient être des donneurs idéaux, mais la définition juridique de l'état de « mort cérébrale » ne s'applique pas à eux. Au Canada, comme dans la plupart des pays, le droit interdit d'accélérer le décès d'une personne, quelles que soient les circonstances. En 1989, lors d'une conférence internationale sur l'éthique médicale, il a été décidé de suspendre le prélèvement d'organes sur les bébés atteints d'encéphalo-araphie.

Les personnes qui s'opposent au prélèvement d'organes sur des bébés mourants font valoir que, tôt ou tard, la définition des circonstances autorisant le prélèvement d'organes pourrait s'élargir dangereusement : par exemple, on pourrait un jour en venir à prélever des organes sur des comateux ou sur des personnes atteintes d'incapacité mentale et même sur des formes de vie créées expressément pour la récolte d'organes.

La xénogreffe, c'est-à-dire la greffe d'organes d'animaux sur l'homme, soulève aussi des questions. Aux États-Unis, des médecins ont effectué avec succès des greffes de foie de porc et de cœur de babouin pour garder des malades en vie en attendant de trouver des transplants humains. L'amélioration des médicaments antirejet va permettre d'accroître le nombre de candidats à la xénogreffe. Toutefois, certaines personnes estiment que la transplantation d'organes animaux sur des humains n'est pas moralement acceptable.

Certaines personnes ont proposé que l'on paie les donneurs ou leur famille pour accroître l'offre d'organes transplantables. Mais il y a danger qu'on en vienne à faire des prélèvements d'organes dans un but lucratif et à exploiter des donneurs potentiels. Au Canada, il est interdit par la loi d'acheter ou de vendre des organes. Des mesures incitatives ont été proposées, notamment la création d'une banque de donneurs volontaires : les personnes qui se seraient inscrites comme donneurs auraient la priorité comme receveurs potentiels.

Coût de la chirurgie de transplantation

Il y a peu de données sur le coût réel des différents genres d'intervention chirurgicale. Mais les transplantations d'organes sont couvertes par le régime d'assurance-hospitalisation dans toutes les provinces et dans les deux territoires. Le barème commun adopté par les provinces pour la facturation des soins donnent une indication du coût des transplantations. (Les interventions pratiquées à l'extérieur du Canada ne sont pas remboursées par les régimes d'assurance-hospitalisation des provinces.) Le montant qui peut être remboursé par le régime pour une greffe (y compris le séjour de convalescence à l'hôpital) varie de 42 000 $, pour une greffe du rein, à 152 000 $, pour une greffe des poumons ou du bloc cœur-poumons. Il faut également tenir compte des médicaments antirejet que le transplanté doit prendre jusqu'à la fin de sa vie et dont le coût peut, selon la posologie, atteindre plusieurs milliers de dollars par an. Bien entendu, les transplantations qui échouent ou qui sont suivies de complications peuvent faire augmenter les coûts, tant du point de vue humain que médical.

Coût de la chirurgie de transplantation[1]

Genre de greffe	$
Rein	42 405
Foie	105 730
Cœur	111 350
Poumon (un seul ou les deux : non précisé)	152 320
Bloc cœur-poumons	152 320
Dialyse à domicile/par année	27 500
Dialyse en centre/par année	40 250

1. Comprend le coût du séjour de convalescence à l'hôpital.
Source : Comité consultatif des services médicaux et des services en établissement, 1er avril 1992.

Technologies coûteuses et ressources limitées

La question de l'affectation des ressources et du rationnement dans le domaine des soins de santé est de plus en plus préoccupante compte tenu du vieillissement de la population, de la multiplication des techniques médicales et de la rareté des ressources. Cette question s'inscrit dans un débat social plus large sur le choix à faire entre les prestations médicales coûteuses et la prévention. Le débat débouche en fin de compte sur la valeur et la qualité de la vie.

Compte tenu des contraintes budgétaires, il faudra un jour en arriver à un équilibre entre les différents services de santé offerts à la population. Et, pour atteindre cet équilibre, les analyses coûts-avantages devront porter non seulement sur les techniques de pointe comme la transplantation d'organes, mais encore sur tous les traitements médicaux coûteux.

Jeffrey Frank est rédacteur adjoint à *Tendances sociales canadiennes*.

TENDANCES RELATIVES AU FAIBLE POIDS À LA NAISSANCE

par Wayne J. Millar, Jill Strachan et Surinder Wadhera

*D'après l'article « Nouveau-nés ayant un poids faible à la naissance : tendances Canada, 1971 à 1989 », **Rapports sur la santé**, Statistique Canada, nº 82-003 au catalogue, vol. 3, nº 4, p. 311-325, 1991.*

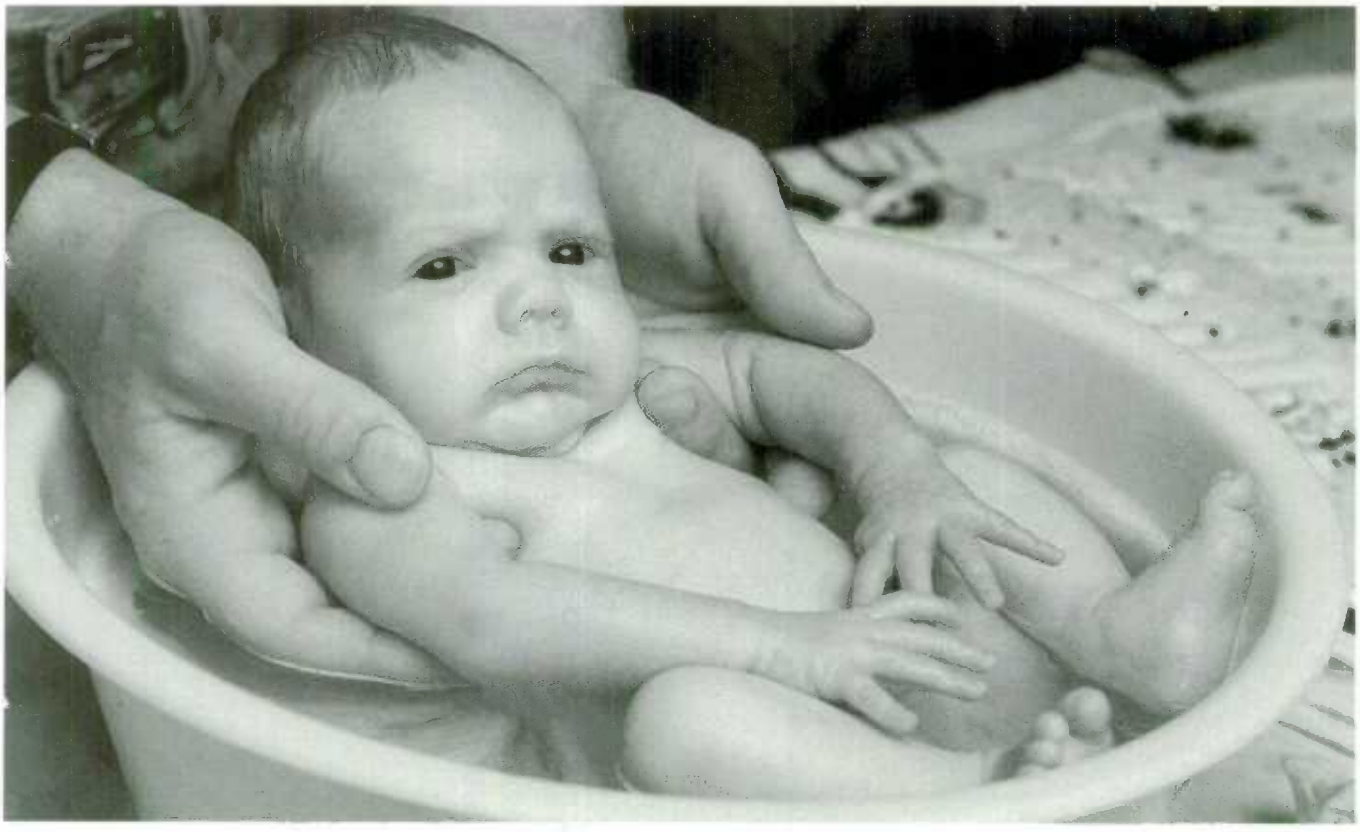

Le poids à la naissance est lié à l'état de santé de la mère et constitue un indicateur important des chances de survie de l'enfant. Par ailleurs, un poids faible à la naissance peut être attribuable à des facteurs comme le milieu et les caractéristiques sociales et économiques; il peut en outre entraîner de nombreux décès infantiles et causer une incapacité physique et mentale chez l'enfant.

Les mesures préventives destinées à réduire la mortalité infantile ont été orientées de manière à faire baisser le nombre de nouveau-nés de poids faible par la mise en oeuvre de programmes prénatals, par un suivi des mères à haut risque et par des soins hospitaliers et médicaux spécialisés pour les nouveau-nés de poids faible. L'introduction de nouvelles techniques et de nouveaux programmes médicaux n'a pas entraîné de baisse sensible du pourcentage de nouveau-nés de poids faible depuis 10 ans.

Le risque de donner naissance à un enfant de poids faible est plus grand pour les mères de moins de 20 ans et de plus de 34 ans que pour les autres mères. Lorsqu'il s'agit d'une première naissance, le risque de mettre au monde un enfant de poids faible est également plus grand.

Environ 5 % des enfants ont un poids faible à la naissance

Les nouveau-nés de poids faible pèsent moins de 2 500 grammes à la naissance. Ils peuvent être prématurés (gestation de moins de 37 semaines) ou encore être des bébés nés à terme mais de petite taille pour leur âge gestationnel. Pour 4,7 % des naissances vivantes simples[1] enregistrées en 1989, le nouveau-né pesait moins de 2 500 grammes à la naissance, cette proportion représentant une légère baisse par rapport au chiffre de 5,0 % enregistré en 1980. Le pourcentage d'enfants de poids faible à la naissance avait toutefois régressé au cours de la décennie précédente. En 1979, 5,1 % des nouveau-nés avaient un poids faible, comparativement à 5,5 % en 1976 et à 6,6 % en 1971.

Cette baisse générale est attribuable à une diminution de la proportion d'enfants ayant un poids moyennement faible à la naissance (de 1 500 à 2 499 grammes), proportion qui est passée de 5,8 % en 1971 à 4,3 % en 1980, puis à 4,0 % en 1989. Par contre, la proportion d'enfants de poids très faible à la naissance (moins de 1 500 grammes) est demeurée stable à environ 0,7 % durant cette période de 18 ans. Cette stabilité résulte peut-être de l'amélioration des techniques et des soins médicaux qui continuent d'accroître la probabilité qu'un enfant très prématuré naisse vivant.

Définitions

Âge gestationnel	—	Nombre de semaines (ou de jours) de grossesse complétées.
Avant terme ou prématuré	—	Enfant né après une grossesse de moins de 37 semaines (259 jours complétés).
Petite taille pour l'âge gestationnel	—	Poids à la naissance inférieur au 10e percentile d'âge de toutes les naissances vivantes de l'un ou l'autre sexe, rajusté en fonction du sexe, de l'âge gestationnel et du type de naissance (simple ou multiple). Retard de croissance intra-utérine.
Poids faible à la naissance	—	Moins de 2 500 grammes[1].
Poids moyennement faible à la naissance	—	De 1 500 à 2 499 grammes[1].
Poids très faible à la naissance	—	Moins de 1 500 grammes[1].

1. Définition de l'Organisation mondiale de la santé.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Nouveau-nés de faible poids à la naissance en pourcentage de l'ensemble des naissances vivantes[1], 1971-1989

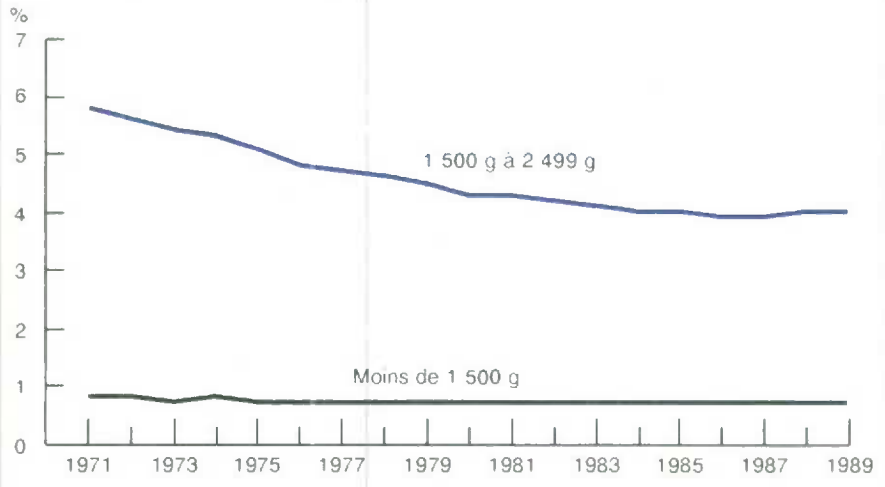

1. À l'exception de Terre-Neuve.
Source : Statistique Canada, *Rapports sur la santé*, 1991, vol. 3, n° 4.

Dans beaucoup de pays en voie de développement, 20 % des enfants ont un poids faible à la naissance

Le poids à la naissance est un indicateur de l'état de santé de la population d'un pays. Selon les Nations Unies[2], la proportion d'enfants nés avec un poids faible durant les années 80 (naissances multiples incluses) a atteint ou dépassé 20 % dans les pays suivants : Mozambique, Afghanistan, Malawi, Bangladesh, Nigeria, Pakistan, Laos, Togo, Inde, Honduras, Papouasie Nouvelle-Guinée et Sri Lanka. De nombreux autres pays en voie de développement n'avaient pas de statistiques sur ce sujet.

Par contre, moins de 10 % des enfants nés dans les pays occidentaux avaient un poids faible à la naissance. Au Canada, en Australie, en Allemagne, au Danemark, en Autriche et en Grèce, la proportion de nouveau-nés de poids faible était de 6 %. Pour beaucoup d'autres pays occidentaux, cette proportion était inférieure à celle du Canada : la Suède, la Finlande, la Norvège et l'Irlande en comptaient 4 %, et le Japon, Hong Kong, la Suisse, la France, la Nouvelle-Zélande, la Belgique et le Portugal, 5 %. Au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Italie, à Singapour et en Israël, cette proportion était de 7 %.

La probabilité d'avoir un poids faible à la naissance est plus grande pour les premiers-nés et les filles

Souvent l'enfant premier-né a un poids à la naissance qui est inférieur à celui des enfants suivants. De 1971 à 1989, la proportion de naissances vivantes qui étaient le premier enfantement pour la mère est passée de 41 % à 44 %, et cette progression

1. Dans le présent article, sauf mention contraire, le terme « naissances vivantes » exclut les naissances multiples telles que les naissances gémellaires.
2. UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 1991*, G.-B., Oxford University Press. Les statistiques comprennent les naissances multiples.

a accru la probabilité d'une hausse du nombre de nouveau-nés de poids faible. Pendant cette période, on a toutefois observé une baisse de la proportion de premières naissances chez des femmes de moins de 20 ans, femmes pour lesquelles le risque de donner naissance à un enfant de poids faible est élevé.

Les filles sont aussi plus susceptibles que les garçons d'avoir un poids faible à la naissance. En 1989, 4,9 % des filles avaient un poids faible à la naissance, contre 4,3 % des garçons. En 1971, ces proportions étaient de 7,4 % pour les filles et de 5,9 % pour les garçons.

Hausse de la proportion de nouveau-nés prématurés parmi les enfants ayant un poids faible à la naissance

La proportion de nouveau-nés prématurés de poids faible a diminué par rapport à l'ensemble des naissances vivantes simples, passant de 3,1 % en 1971 à 2,7 % en 1989. Toutefois, parmi les enfants qui avaient un poids faible à la naissance, la proportion de nouveau-nés prématurés a augmenté durant cette période, passant de 47 % en 1971 à 60 % en 1989. Beaucoup d'enfants prématurés ont un poids faible à la naissance; souvent ces enfants ont besoin de plus de soins hospitaliers, pendant leurs premières semaines, et de plus de soins médicaux, tout au long de leur vie, que les autres enfants.

Les enfants ayant un poids faible à la naissance nécessitent plus de soins hospitaliers

La durée moyenne du séjour d'un nouveau-né à l'hôpital, la première année de sa vie, est de 3,5 jours pour les enfants de poids normal à la naissance, de 24 jours pour les enfants pesant de 1 501 à 2 000 grammes, de 57 jours pour ceux qui pèsent 1 500 grammes et moins, et de 89 jours pour ceux dont le poids est inférieur à 1 000 grammes[3].

En outre, les nouveau-nés prématurés et immatures ont plus de complications à la naissance et risquent plus que les autres enfants de souffrir d'incapacité physique et mentale. Plus particulièrement, les cas d'infirmité motrice cérébrale et les troubles de la vue et de l'ouie sont plus fréquents chez les nouveau-nés de poids faible à la naissance. Pour de nombreux enfants, un poids faible à la naissance amène des conséquences irréversibles.

La plupart des mères ont entre 20 et 29 ans

La distribution par âge des mères qui ont eu un enfant de poids faible à la naissance a évolué dans le même sens que les taux globaux de fécondité. Parmi les mères qui ont donné naissance à des enfants de poids faible, la majorité sont âgées de 20 à 29 ans, mais cette proportion a diminué depuis le début des années 70. En 1989, la proportion de nouveau-nés de poids faible dont la mère faisait partie de ce groupe d'âge était de 59 %, comparativement à 63 % en 1971. De même, la proportion d'enfants de poids faible à la naissance chez les mères adolescentes (âgées de moins de 20 ans) a diminué, passant de 15 % en 1971 à 8 % en 1989. Au contraire,

3. McCormick, M.C., «The Contribution of Low Birth Weight to Infant Mortality and Childhood Morbidity», *New England Journal of Medecine*, 1985, 312(2): 82-90.

Lien entre le revenu et l'état de santé des enfants[1]

Au Canada, les enfants de familles à faible revenu sont en moins bonne santé que ceux des autres familles. Dans les quartiers[2] où le revenu est faible, la proportion d'enfants ayant un faible poids à la naissance, nés prématurément ou présentant un retard de croissance, était de 30 % à 50 % supérieure à ce qu'elle était dans les quartiers où le revenu est élevé. De plus, pour ces enfants des quartiers à faible revenu, la probabilité d'un décès dans l'année qui suit la naissance était supérieure des deux tiers à ce qu'elle était pour les autres enfants.

En 1986, plus la proportion d'enfants de familles à faible revenu était forte dans un quartier, plus étaient élevés dans ce quartier les taux de mortalité infantile, de naissances d'enfants de poids faible ou très faible, de nouveau-nés prématurés et d'enfants ayant une petite taille pour leur âge gestationnel. Dans les quartiers à faible revenu (5e quintile de revenu), le taux de mortalité infantile était 1,7 fois plus élevé que dans les quartiers où le revenu était le plus élevé (1er quintile de revenu)[3]. La proportion de nouveau-nés de poids faible ou très faible était 1,4 fois plus forte dans les quartiers à faible revenu. Le pourcentage de naissances prématurées variait en fonction de la proportion de familles à faible revenu : dans les quartiers où le revenu était le plus faible, ce pourcentage était 1,3 fois plus élevé que dans les quartiers où le revenu était le plus élevé. Le pourcentage d'enfants de petite taille pour leur âge gestationnel était 1,5 fois plus élevé dans les quartiers où le revenu est le plus faible.

Si, en 1986, les proportions de décès infantiles, de nouveau-nés de poids faible ou prématurés et d'enfants présentant un retard de croissance avaient été aussi peu élevées dans tous les quartiers qu'elles l'étaient dans les quartiers ayant le plus haut niveau de revenu, 22 % des décès infantiles n'auraient pas eu lieu. Il y aurait également eu 14 % de moins d'enfants ayant un poids faible à la naissance, 10 % de moins d'enfants prématurés et 19 % de moins d'enfants présentant un retard de croissance à la naissance.

La mortalité chez les nouveau-nés et les enfants, de même que les taux de naissances d'enfants de poids faible, d'enfants prématurés et d'enfants souffrant d'une incapacité, ont déjà atteint de faibles valeurs dans une grande partie de la société canadienne. Pour mesurer les progrès qui pourront être réalisés au Canada en regard de la réduction des inégalités socio-économiques qui influent sur l'état de santé des enfants, il faudra toutefois faire des observations périodiques pour déterminer dans quelle mesure des taux peu élevés sont atteints dans toutes les catégories de revenu.

Faible revenu et issues de grossesses défavorables, selon le quintile de revenu, régions urbaines du Canada, 1986

Quintile de revenu du quartier	Enfants de familles à faible revenu	Poids faible à la naissance (moins de 2 500 g)	Poids très faible à la naissance (moins de 1 500 g)	Prématuré (moins de 37 semaines)	Petite taille pour l'âge gestationnel	Mortalité infantile (moins de 1 an)
			%			
1	6,3	4,9	0,82	5,7	8,0	6,0
2	11,3	4,9	0,79	5,6	8,6	6,1
3	16,9	5,6	0,82	6,1	9,7	7,1
4	25,4	6,1	0,91	6,6	10,6	8,2
5	43,6	6,9	1,16	7,4	12,1	9,9

1. Tiré de l'article de R. Wilkins, G.J. Sherman et P.A.F. Best, «Issues de grossesses défavorables et mortalité infantile selon le revenu dans les régions urbaines du Canada en 1986», *Rapports sur la santé* (Statistique Canada, publication n° 82-003 au catalogue, vol. 3, n° 1, p. 7-31, 1991).
2. Secteurs de recensement de 1986.
3. Les secteurs de recensement (quartiers) de chaque région métropolitaine de recensement ont été distribués dans des quintiles de revenu, allant du pourcentage le plus faible au pourcentage le plus élevé d'enfants vivant dans une famille à faible revenu.

Source : Statistique Canada, publication n° 82-003 au catalogue, vol. 3, n° 1, 1991.

on a enregistré une hausse de la proportion d'enfants de poids faible nés de mères âgées de 30 à 39 ans : de 19 % en 1971, cette proportion avait atteint 31 % en 1989. Une faible proportion d'enfants de poids faible sont nés de femmes âgées de 40 à 49 ans en 1989 (1 %) et en 1971 (2 %).

La forte hausse de la proportion d'enfants de poids faible à la naissance chez les femmes de 30 à 39 ans et la baisse de cette proportion chez les adolescentes s'accordent avec l'évolution de la fécondité en général. En 1989, 32 % des enfants sont nés de femmes âgées de 30 à 39 ans et 6 %, de femmes de moins de 20 ans; en 1971, ces proportions étaient respectivement de 20 % et de 12 %.

Risque plus grand pour les femmes de plus de 40 ans et les adolescentes

En 1971 et en 1989, les femmes âgées de moins de 20 ans et de plus de 40 ans étaient celles pour qui la probabilité relative de donner naissance à un enfant de poids faible était la plus élevée, comparativement aux femmes âgées de 20 à 29 ans. Les enfants de mères de ces deux groupes d'âge ne représentaient toutefois que 7 % de l'ensemble des naissances et 10 % des nouveau-nés de poids faible en 1989.

Cette même année, les femmes de moins de 20 ans couraient un risque 1,18 fois plus grand d'avoir un enfant de poids faible à la naissance que les femmes de 20 à 29 ans, et les femmes de 40 à 49 ans, un risque 1,41 fois plus grand. Le risque relatif de mettre au monde un enfant de poids faible était à peu près le même pour les femmes de 30 à 39 ans (0,99) que pour celles de 20 à 29 ans.

En 1971, le risque relatif de donner naissance à un enfant de poids faible était 1,30 fois plus élevé pour les femmes de moins de 20 ans et de plus de 40 ans que pour celles de 20 à 29 ans. Pour les femmes de 30 à 39 ans, la probabilité relative n'était pas sensiblement supérieure à ce qu'elle était pour les femmes de 20 à 29 ans, s'établissant à 1,04.

Contrôle de la fécondité

La baisse de la proportion de nouveau-nés de poids faible entre 1971 et 1980 peut être attribuée au contrôle accru qu'ont les femmes sur leur fécondité. Ce contrôle a vraisemblablement donné lieu à une hausse du nombre de naissances planifiées. Il est possible que les mères d'enfants dont la naissance a été planifiée, étant davantage motivées, soient plus aptes à modifier leur comportement de façon à accroître la probabilité de donner naissance à un enfant de poids plus élevé.

La généralisation de l'avortement peut aussi avoir été un des facteurs de la régression du pourcentage de nouveau-nés de poids faible. En 1988, 22 % des avortements thérapeutiques ont été pratiqués sur des femmes de moins de 20 ans et environ 2 %, sur des femmes de 40 ans et plus. Dans ces deux groupes d'âge, le risque d'accoucher prématurément ou de donner naissance à un enfant de poids faible est plus grand. L'avortement, dans le cas où une anomalie génétique pouvait empêcher le nouveau-né d'avoir un poids suffisant, peut aussi avoir concouru à la baisse du nombre d'enfants ayant un poids faible à la naissance.

Usage du tabac

La baisse du pourcentage d'enfants de poids faible à la naissance observée entre 1971 et les années 80 est peut-être attribuable, au moins en partie, au fait que, dans les années 80, il y avait proportionnellement moins de femmes faisant usage du tabac que dans les années 70. On sait que le tabac est une des causes qui expliquent le poids faible à la naissance et que les mères qui fument risquent deux fois plus que les autres de donner naissance à un enfant de moins de 2 500 grammes.

Il n'existe pas de données nationales sur l'usage du tabac chez les femmes enceintes. Les suppléments de l'Enquête sur la population active qui portent sur l'usage du tabac indiquent toutefois que, chez les Canadiennes en âge de procréer (de 15 à 44 ans), la proportion de celles qui fument est passée de 37 % à 29 % entre 1972 et 1986.

Wayne J. Millar, **Jill Strachan** et **Surinder Wadhera** sont analystes au Centre canadien d'information sur la santé de Statistique Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Nouveau-nés de faible poids à la naissance en pourcentage de l'ensemble des naissances vivantes[1], selon l'âge de la mère, 1971-1989

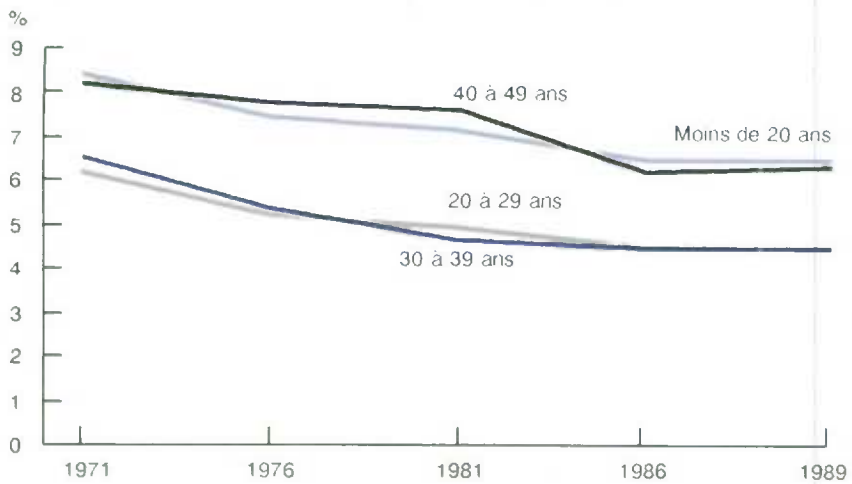

1. À l'exception de Terre-Neuve.
Source : Statistique Canada, *Rapports sur la santé*, 1991, vol. 3, nº 4.

SOUTIEN AFFECTIF ET CONTACTS FAMILIAUX CHEZ LES CANADIENS ÂGÉS

par Susan McDaniel

Les personnes âgées ne peuvent plus, comme par le passé, escompter qu'elles pourront vivre dans leur famille pendant leurs vieux jours. Cela est particulièrement vrai pour les femmes âgées qui, veuves dans bien des cas, sont de plus en plus nombreuses à vivre seules. Pour les personnes âgées — de plus en plus nombreuses — qui vivent seules, le soutien affectif de la famille ne va plus de soi. Il faut un certain effort de la personne âgée elle-même, de ses proches et de ses amis pour maintenir le contact social voulu.

Les liens familiaux sont importants pour le bien-être d'une personne. Il n'est donc pas indifférent de savoir à qui une personne fait appel pour avoir de l'aide quand on veut connaître le réseau social dans lequel elle vit et déterminer quelle importance ont les membres de sa famille et d'autres personnes du point de vue de son bien-être affectif. La fréquence des contacts d'une personne avec sa famille a un effet déterminant sur le maintien des liens familiaux.

Soutien affectif

D'après les résultats de l'Enquête sociale générale, le conjoint et les enfants étaient, en 1990, les principales sources de soutien affectif pour la majorité des 3 millions de Canadiens âgés de 65 ans et plus. Une des questions de l'enquête demandait aux répondants de dire vers quelles personnes ils se tourneraient d'abord s'ils se sentaient un peu tristes ou déprimés : les femmes âgées ont indiqué un plus grand nombre de sources de soutien que les hommes âgés. Il n'est donc pas étonnant de constater que, même si une assez forte proportion d'hommes et de femmes mariés (ou conjoints de fait) de 65 ans et plus ont répondu qu'ils se tourneraient d'abord vers leur conjoint pour avoir de l'aide, les maris étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes (45 % contre 37 %) à donner cette réponse. Les femmes mariées étaient plus nombreuses à s'adresser à l'un de leurs enfants (25 %) ou à un ami (10 %) que les hommes mariés (15 % et 4 % respectivement). L'isolement relatif des hommes mariés de 65 ans et plus est en outre illustré par le fait qu'ils sont plus de deux fois plus nombreux que les femmes mariées du même âge (12 % contre 5 %) à avoir dit qu'ils ne demanderaient pas d'aide du tout.

Les femmes âgées ne vivant pas avec un conjoint étaient proportionnellement plus nombreuses (28 %) que les autres personnes de 65 ans et plus à nommer leur fille comme source de soutien affectif; chez les hommes âgés ne vivant pas avec un conjoint, cette proportion était de 16 % seulement. Les femmes comme les hommes avaient moins tendance à faire

appel à leur fils plutôt qu'à leur fille : 12 % des mères et 7 % des pères ont indiqué qu'ils se tourneraient vers leur fils. Ces pourcentages sous-estiment dans une certaine mesure la différence entre la proportion d'hommes et la proportion de femmes qui demandent un soutien affectif à un de leurs enfants, fils ou fille, car 5 % seulement des hommes, comparativement à 12 % des femmes, ont déclaré n'avoir jamais eu d'enfant. D'autre part, les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes (24 % contre 16 %) à dire qu'ils demanderaient de l'aide à un ami.

Beaucoup de personnes âgées (26 %) ont dit qu'en cas de dispute conjugale elles demanderaient de l'aide à un de leurs enfants, en particulier à une de leurs filles. Dans cette circonstance, plus de femmes que d'hommes (31 % contre 21 %) se tourneraient vers un de leurs enfants. Une proportion un peu plus importante de femmes que d'hommes (8 % contre 5 %) ont indiqué qu'elles feraient appel à un ami. Environ 15 % des femmes et des hommes s'adresseraient à un spécialiste en cas de dispute conjugale. Toutefois, une grande partie des répondants (27 %) ont dit ne pas savoir vers qui ils se tourneraient pour avoir de l'aide, et 21 % ont indiqué qu'ils ne demanderaient d'aide à personne dans une situation semblable. Plus d'hommes que de femmes (24 % contre 16 %) ont répondu qu'ils ne parleraient à personne de leurs difficultés.

Distance et contacts avec les enfants

La fréquence à laquelle les parents âgés voyaient leurs enfants d'âge adulte ne vivant plus sous leur toit dépendait en partie de la distance séparant leurs domiciles respectifs et, sans doute aussi, de la qualité de leurs relations. Plus le domicile des parents était éloigné de celui de l'enfant, moins étaient nombreux les contacts en personne. Mais, abstraction faite de la distance entre le domicile des parents et celui de l'enfant, peu de parents ont dit n'avoir pas vu leur enfant dans les 12 mois précédant l'enquête.

En 1990, beaucoup de parents âgés vivaient à proximité de l'enfant avec lequel ils communiquaient le plus fréquemment : environ la moitié vivaient dans un rayon de 10 kilomètres du domicile de l'enfant et, parmi eux, 26 % voyaient l'enfant tous les jours et 60 %, au moins une fois par semaine. Vingt-deux pour cent des parents âgés vivaient dans un rayon de 11 à 50 kilomètres du domicile de l'enfant; plus de la moitié (53 %) voyaient l'enfant une fois par semaine et 36 %, une fois par mois. Pour ce qui est des parents habitant à plus de 50 kilomètres du domicile de l'enfant de référence, la fréquence des visites était d'au plus une fois par mois.

En 1990, seulement 7 % des parents âgés vivaient à plus de 1 000 kilomètres de l'enfant avec lequel ils communiquaient le plus fréquemment. Pour des déplacements aussi importants, il faut avoir du temps, de l'argent et une motivation suffisante. Il n'est donc pas surprenant que plus des deux tiers (69 %) des parents de cette catégorie aient déclaré voir leur enfant moins d'une fois par mois et que 23 % aient répondu ne l'avoir pas vu dans les 12 mois précédant l'enquête.

Indépendamment de la distance séparant leur domicile de celui de l'enfant de référence, les femmes âgées avaient, dans l'ensemble, des contacts en personne plus fréquents que les hommes âgés avec

Enfant de référence

Quand, dans le présent article, nous parlons de la fréquence des contacts des parents avec leurs enfants en fonction de la distance séparant leurs domiciles respectifs, le mot « enfant » désigne l'« enfant de référence », c'est-à-dire l'enfant avec lequel les répondants de l'Enquête sociale générale de 1990 ont indiqué qu'ils communiquaient le plus souvent. Seul un enfant d'âge adulte n'habitant plus avec le répondant pouvait être choisi comme « enfant de référence ». D'autre part, seules les personnes qui, au moment de l'enquête, avaient des enfants vivants (enfants naturels, enfants d'une précédente union, enfants adoptifs) ont été invitées à choisir un enfant de référence et à répondre aux questions sur cet enfant et sur leurs relations avec lui.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES **Sources de soutien moral des personnes âgées n'ayant pas de conjoint[1], 1990**

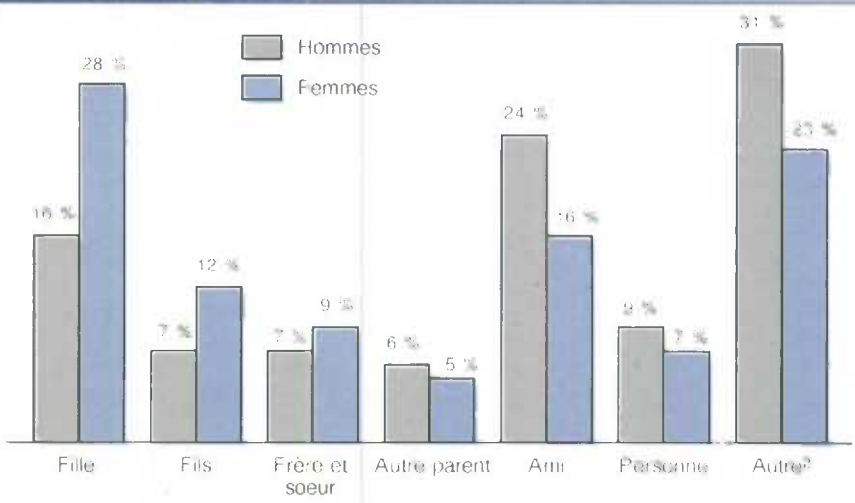

1. Y compris les personnes qui n'ont ni enfants, ni frères, ni sœurs, etc.
2. Sont comprises dans cette catégorie les réponses suivantes : voisins, collègues, membres du clergé, médecins, conseillers professionnels, autres personnes et ne sait pas. Aucune de ces sources particulières ne dépassait 5 %.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1990.

Fréquence des contacts en personne des parents âgés avec l'enfant de référence[1], selon la distance séparant leurs domiciles respectifs, 1990

Distance	Une fois par jour	Une fois par semaine	Une fois par mois	Moins d'une fois par mois	Pas de contact en personne[2]	Total
0 à 10 km	23	64	10	3	0	100
11 à 50 km	5	52	36	5	1	100
51 à 100 km	2	21	55	21	1	100
101 à 200 km	0	8	49	40	2	100
201 à 400 km	0	4	25	71	-	100
401 à 1 000 km	0	-	6	89	2	100
Plus de 1 000 km	0	-	2	64	29	100

1. Enfant avec lequel les parents communiquaient le plus fréquemment.
2. Aucun contact en personne dans les 12 mois précédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1990.

l'enfant de référence. Les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes à dire n'avoir pas vu l'enfant pendant l'année précédant l'enquête.

La majorité des hommes (74 %) et des femmes (68 %) de 65 ans et plus ont indiqué être satisfaits de la fréquence de leurs contacts en personne avec l'enfant de référence. Mais les hommes étaient un peu plus nombreux que les femmes à se dire satisfaits : le quart environ des hommes mariés, comparativement au tiers des femmes mariées, ont déclaré ne pas voir leur enfant aussi souvent qu'ils le souhaiteraient. Plus de veufs que de veuves (33 % contre 27 %) ont indiqué ne pas voir l'enfant de référence assez souvent. Enfin, indépendamment du sexe et de l'état matrimonial, très peu de personnes âgées ont dit voir leur enfant trop souvent.

Contacts avec les frères et les soeurs

La plupart des Canadiens âgés qui avaient des frères et des soeurs en vie au moment de l'Enquête sociale générale de 1990 les ont vu assez peu souvent cette année-là : 40 % des répondants ont vu leurs frères et soeurs moins d'une fois par mois en 1990 et 18 % ne les ont pas vus du tout. Par contre, 18 % des répondants ont indiqué qu'ils avaient vu leurs frères et soeurs une fois par mois, 17 %, une fois par semaine et 5 %, tous les jours.

Globalement, la fréquence des contacts en personne avec les frères et soeurs a été à peu près la même chez les hommes et chez les femmes. Toutefois, plus de femmes que d'hommes (43 % contre 36 %) ont dit avoir vu leurs frères et soeurs moins d'une fois par mois, mais plus d'hommes que de femmes (22 % contre 15 %) ont déclaré ne les avoir pas vus du tout dans les 12 mois précédant l'enquête.

Les femmes âgées qui n'avaient jamais été mariées formaient la catégorie où la fréquence des contacts en personne avec les frères et soeurs était le plus élevée : 15 % ont dit qu'elles avaient vu leurs frères et soeurs tous les jours et 30 %, au moins une fois par semaine. Les hommes âgés qui n'avaient jamais été mariés venaient au deuxième rang pour la fréquence des contacts avec les frères et soeurs : 12 % les avaient vus tous les jours et 23 %, une fois par semaine.

Parmi les personnes mariées de 65 ans et plus, la fréquence des contacts en personne avec les frères et soeurs était à peu près la même pour les hommes et les femmes : 20 % des hommes et des femmes ont déclaré des visites quotidiennes ou hebdomadaires. Parmi les personnes divorcées, la probabilité de voir leurs frères et soeurs tous les jours était plus grande pour les hommes que pour les femmes. Ce sont les veufs et les veuves qui avaient les contacts en personne les moins fréquents avec leurs frères et soeurs.

Les femmes communiquaient par téléphone ou par lettre avec leurs frères et soeurs plus souvent que les hommes : 39 % des femmes, comparativement à 25 % des hommes, ont déclaré téléphoner ou écrire à leurs frères et soeurs une fois par jour ou une fois par semaine.

Distance et contacts avec les parents

En 1990, environ la moitié des Canadiens d'âge mûr (entre 45 et 64 ans) avaient encore leur père ou leur mère, ou les deux. Cela n'a rien de surprenant puisque, de nos jours, les gens ont de meilleures chances de vivre jusqu'à un âge avancé. Les renseignements fournis par les enfants d'âge mûr sur les contacts en personne qu'ils ont avec leurs parents âgés nous permettent de considérer les liens familiaux sous un autre éclairage.

La plupart des Canadiens d'âge mûr (57 %) dont la mère vit toujours voient cette dernière au moins une fois par mois. Cependant, la fréquence des visites diminue au fur et à mesure qu'augmente la distance séparant le domicile des enfants et celui de la mère. Environ 80 % des enfants qui vivaient dans un rayon de 10 kilomètres du domicile de leur mère rendaient visite à celle-ci chaque jour ou chaque semaine. La proportion d'enfants qui voyaient leur mère au moins une fois par semaine tombait à 52 % pour les enfants qui habitaient dans un rayon de 11 à 50 kilomètres du domicile maternel.

Les filles voient leur mère plus souvent que les fils. Parmi les personnes d'âge mûr vivant dans un rayon de 10 kilomètres du domicile maternel, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes (86 % contre 73 %) à voir leur mère chaque jour ou chaque semaine. Les fils étaient assez nombreux à rendre visite à leur mère une fois par semaine, mais plus nombreux encore à la voir une fois par mois. Chez les hommes vivant dans un rayon de 11 à 50 kilomètres du domicile maternel, 43 % voyaient leur mère chaque semaine et 43 %, chaque mois. Chez les femmes vivant à cette distance du domicile maternel, les

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Fréquence des visites entre les personnes âgées de 65 ans et plus et leurs frères et soeurs, 1990

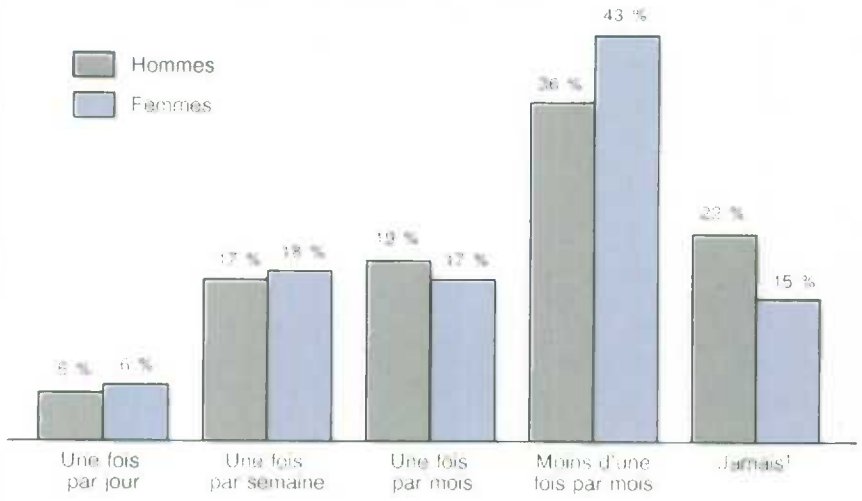

1. Aucune visite au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1990.

Frères et soeurs

Au Canada, les personnes âgées ont plus de frères et de soeurs que les jeunes. Cela n'a pas de quoi surprendre, car les familles étaient autrefois plus nombreuses qu'elles ne le sont aujourd'hui. En 1990, plus de la moitié (54 %) des personnes âgées de 65 ans et plus ont déclaré que leur famille comptait au moins cinq frères et soeurs. Seulement 4 % des hommes et 5 % des femmes ont déclaré n'avoir ni frère ni soeur, tandis que 8 % des hommes et 10 % des femmes n'avaient jamais eu qu'un seul frère ou qu'une seule soeur.

Le nombre de répondants âgés ayant déclaré avoir encore des soeurs en vie au moment de l'enquête était supérieur au nombre de ceux qui ont indiqué avoir encore des frères en vie. Cela s'explique par le fait que les femmes vivent en général plus longtemps que les hommes. Chez les répondants de 80 ans et plus, environ 60 % des hommes et des femmes ont déclaré avoir une soeur vivante, mais seulement 33 % des hommes et 38 % des femmes de cet âge ont déclaré avoir un frère vivant.

pourcentages correspondants étaient de 56 % et 35 %. Par ailleurs, même lorsque la distance entre le domicile maternel et celui de l'enfant était plus grande, les femmes voyaient leur mère plus souvent que les hommes. Ainsi, 14 % des hommes qui vivaient dans un rayon de 51 à 100 kilomètres du domicile de leur mère voyaient celle-ci une fois par semaine et 63 %, une fois par mois. Chez les femmes vivant à cette distance du domicile maternel, les proportions correspondantes étaient de 39 % et de 49 % respectivement.

Pour ce qui est de la fréquence des contacts en personne des enfants avec leur père, les tendances sont différentes. Il y avait moins de répondants dont le père était vivant au moment de l'enquête, et cela s'explique par le fait que les hommes ont une espérance de vie moins longue que les femmes. En outre, les maris sont en général plus âgés que leurs femmes. Parmi les personnes qui voyaient leur père chaque jour ou chaque semaine, les plus nombreux (76 %) étaient les enfants d'âge mûr qui vivaient dans un rayon de 10 kilomètres du domicile paternel. Chez les enfants vivant dans un rayon de 11 à 50 kilomètres du domicile paternel, 3 % voyaient leur père quotidiennement, 19 %, au moins une fois par semaine et 47 %, au moins une fois par mois. Parmi les enfants qui vivaient dans un rayon de 51 à 100 kilomètres du domicile paternel, aucun ne voyait son père tous les jours, mais 3 % le voyaient une fois par semaine et 69 %, une fois par mois.

Les contacts les plus fréquents entre parents et enfants étaient ceux de la fille avec la mère : 41 % des filles voyaient leur mère chaque jour ou chaque semaine. Pendant l'année précédant l'enquête, 10 % des filles n'avaient pas vu leur mère et 10 % également n'avaient pas vu leur père. Les contacts personnels entre père et fils étaient les moins fréquents : seulement 20 % des fils rendaient visite à leur père chaque jour ou chaque semaine, 40 % le voyaient moins d'une fois par mois et 18 % n'avaient pas vu leur père pendant l'année précédant l'enquête. Ces chiffres sont compatibles avec nos précédentes constatations sur les sources de soutien affectif que choisissent les hommes âgés et sur la fréquence à laquelle le fils ou le mari est choisi comme première source de soutien affectif — ces constatations montrant que les hommes âgés sont moins proches de leur famille que les femmes âgées. Cependant, il faut tenir compte du fait que, chez les enfants d'âge mûr, les hommes ont un emploi du temps moins souple que les femmes du fait qu'ils sont plus nombreux qu'elles à faire partie de la population active. L'âge et le degré d'autonomie des pères peuvent aussi être des facteurs déterminants parce que les pères sont en général moins âgés et moins nombreux à vivre seuls que les mères.

Contacts avec les grands-parents

Les petits-enfants occupent une place importante dans le réseau familial des personnes âgées. En 1990, plus du tiers des Canadiens dont la grand-mère ou le grand-père vivaient encore voyaient l'un ou l'autre au moins une fois par mois : 3 % le voyaient tous les jours, 14 %, une fois par semaine et 22 %, au moins une fois par mois. Une assez forte proportion de petits-enfants (41 %) voyaient leurs grands-parents moins d'une fois par mois tandis que 20 % n'avaient pas vu leurs grands-parents au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Les jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans voyaient leurs grands-parents plus souvent que ne le faisaient ceux âgés de 25 à 44 ans. Les personnes qui n'avaient jamais été mariées avaient des contacts plus fréquents que les autres avec leurs grands-parents. Cela peut s'expliquer en partie par l'âge.

La fréquence des contacts par téléphone ou par lettre des personnes âgées de 15 ans et plus avec leurs grands-parents était comparable à la fréquence des contacts en personne. Pas moins de 3 % écrivaient ou téléphonaient tous les jours à leurs grands-parents, 13 % le faisaient une fois par semaine, 22 %, une fois par mois et 33 %, moins d'une fois par mois. Cependant, 29 % des répondants de 15 ans et plus n'avaient écrit ou téléphoné ni à leur grand-mère ni à leur grand-père au cours de l'année précédant l'enquête.

Il est difficile de comparer, du point de vue de la fréquence, les contacts que peuvent avoir les personnes de 15 ans et plus avec leurs grands-parents et les contacts que peuvent avoir les enfants d'âge mûr avec leurs parents. La fréquence des contacts des fils d'âge mûr avec leurs pères est relativement faible par rapport à la fréquence des autres contacts parents-enfants, mais elle est comparable à celle des contacts entre petits-enfants et grands-parents. Les contacts avec leurs grands-parents ont donc une assez bonne fréquence si l'on tient compte du fait qu'il s'agit là d'un lien de parenté moins étroit.

Les Canadiens vivent plus longtemps. Avec la généralisation des régimes de pension et la mobilité accrue, il y a plus de Canadiens âgés qui vivent seuls ou qui vivent avec un conjoint mais sans enfants. Comme l'espérance de vie des femmes reste supérieure à celle des hommes et que la population des personnes âgées augmente, il y a de plus en plus de femmes âgées qui vivent seules. La famille étendue est de plus en plus chose du passé, de sorte que les échanges que permettait la vie en commun ne vont plus de soi. Et pour qu'un Canadien âgé puisse se raccrocher au sentiment de sécurité que procure la famille, il faut l'effort délibéré de ses proches pour maintenir le contact social.

• Grâce à la collaboration du Secrétariat du troisième âge de Santé et Bien-être social Canada, nous avons doublé le nombre de personnes âgées interviewées dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 1990.

Susan McDaniel est professeure à la University of Alberta.

TENDANCES sociales CANADIENNES

Fréquence des visites entre les personnes âgées et leurs enfants d'âge mûr,[1] 1990

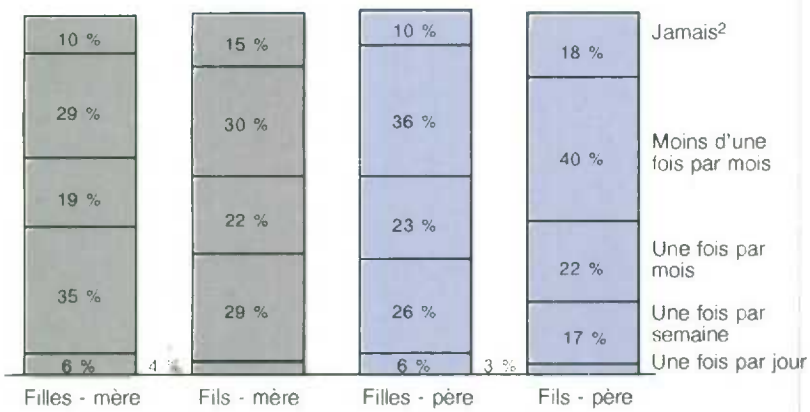

1. Personnes âgées de 45 à 64 ans.
2. Aucune visite au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1990.

ESTIMATIONS ANNUELLES DE LA POPULATION ACTIVE, 1946-1992

	Population de 15 ans et plus (en milliers)	Population active (en milliers)			Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)	Rapport emploi/ population (%)
		Total	Personnes occupées	Personnes en chômage			
1946	8779	4829	4666	163	55,0	3,4	53,1
1947	9007	4942	4832	110	54,9	2,2	53,6
1948	9141	4988	4875	114	54,6	2,3	53,3
1949	9268	5055	4913	141	54,5	2,8	53,0
1950	9615	5163	4976	186	53,7	3,6	51,8
1951	9732	5223	5097	126	53,7	2,4	52,4
1952	9956	5324	5169	155	53,5	2,9	51,9
1953	10164	5397	5235	162	53,1	3,0	51,5
1954	10391	5493	5243	250	52,9	4,6	50,5
1955	10597	5610	5364	245	52,9	4,4	50,6
1956	10807	5782	5585	197	53,5	3,4	51,7
1957	11123	6008	5731	278	54,0	4,6	51,5
1958	11388	6137	5706	432	53,9	7,0	50,1
1959	11605	6242	5870	372	53,8	6,0	50,6
1960	11831	6411	5965	446	54,2	7,0	50,4
1961	12053	6521	6055	466	54,1	7,1	50,2
1962	12280	6615	6225	390	53,9	5,9	50,7
1963	12536	6748	6375	374	53,8	5,5	50,9
1964	12817	6933	6609	324	54,1	4,7	51,6
1965	13128	7141	6862	280	54,4	3,9	52,3
1966[1]	13083	7493	7242	251	57,3	3,4	55,4
1967	13444	7747	7451	296	57,6	3,8	55,4
1968	13805	7951	7593	358	57,6	4,5	55,0
1969	14162	8194	7832	362	57,9	4,4	55,3
1970	14528	8395	7919	476	57,8	5,7	54,5
1971	14872	8639	8104	535	58,1	6,2	54,5
1972	15186	8897	8344	553	58,6	6,2	54,9
1973	15526	9276	8761	515	59,7	5,5	56,4
1974	15924	9639	9125	514	60,5	5,3	57,3
1975	16323	9974	9284	690	61,1	6,9	56,9
1976	16701	10203	9477	726	61,1	7,1	56,7
1977	17051	10500	9651	849	61,6	8,1	56,6
1978	17377	10895	9987	908	62,7	8,3	57,5
1979	17702	11231	10395	836	63,4	7,4	58,7
1980	18053	11573	10708	865	64,1	7,5	59,3
1981	18368	11899	11001	898	64,8	7,5	59,9
1982	18608	11926	10618	1308	64,1	11,0	57,1
1983	18805	12109	10675	1434	64,4	11,8	56,8
1984	18996	12316	10932	1384	64,8	11,2	57,5
1985	19190	12532	11221	1311	65,3	10,5	58,5
1986	19397	12746	11531	1215	65,7	9,5	59,4
1987	19642	13011	11861	1150	66,2	8,8	60,4
1988	19890	13275	12245	1031	66,7	7,8	61,6
1989	20141	13503	12486	1018	67,0	7,5	62,0
1990	20430	13681	12572	1109	67,0	8,1	61,5
1991	20746	13757	12340	1417	66,3	10,3	59,5
1992	21058	13797	12240	1556	65,5	11,3	58,1

1. Comprend la population âgée de 15 ans et plus à partir de 1966. Les données pour les années antérieures à 1966 sont fondées sur la population âgée de 14 ans et plus. Les estimations pour la période allant de 1966 à 1974 ont été corrigées en fonction des concepts actuels. Les estimations pour les années antérieures à 1966 n'ont pas été révisées.

INDICATEURS SOCIAUX

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
POPULATION								
Canada, 1er juin (en milliers)	25 165,4	25 353,0	25 617,3	25 909,2	26 240,3	26 610,4	27 000,4[pr]	27 408,9[pp]
Croissance annuelle (‰)	0,9	0,9	1,0	1,1	1,3	1,4	1,5[pr]	1,5[pp]
Immigration[1]	84 062	88 051	125 696	152 285	174 495	199 527	219 480[r]	232 758[p]
Émigration[1]	46 252	44 816	51 040	40 528	37 437	39 650	39 233[pr]	38 328[pp]
FAMILLE								
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	14,8	14,7	14,4	14,5	15,0	15,3	15,1[r]	*
Taux de nuptialité (pour 1000 habitants)	7,3	6,9	7,1	7,2	7,3	7,1	7,2[r]	*
Taux de divorce (pour 1000 habitants)	2,4	3,1	3,4	3,1	3,1	2,9	2,8	*
Nombre de familles touchées par le chômage (en milliers)	990	915	872	789	776	841	1 046	1 132
POPULATION ACTIVE								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	11 221	11 531	11 861	12 244	12 486	12 572	12 340	12 240
- secteur des biens (en milliers)	3 425	3 477	3 553	3 693	3 740	3 626	3 423	3 307
- secteur des services (en milliers)	7 796	8 054	8 308	8 550	8 745	8 946	8 917	8 933
Nombre total de chômeurs (en milliers)	1 311	1 215	1 150	1 031	1 018	1 109	1 417	1 556
Taux de chômage (%)	10,5	9,5	8,8	7,8	7,5	8,1	10,3	11,3
Emploi à temps partiel (%)	15,5	15,5	15,2	15,4	15,1	15,4	16,4	16,8
Taux d'activité des femmes (%)	54,6	55,3	56,4	57,4	57,9	58,4	58,2	57,6
Taux de syndicalisation (en % du nombre de salariés)	34,4	34,1	33,3	33,7	34,1	34,7	*	*
REVENU								
Revenu familial médian	34 736	36 858	38 851	41 238	44 460	46 069	46 742	*
Pourcentage des familles à faible revenu (Base de 1986)	14,3	13,6	13,1	12,2	11,1	12,1	13,1	*
Gains tirés d'un emploi à temps plein par les femmes en % de ceux tirés d'un emploi à temps plein par les hommes	64,9	65,8	65,9	65,3	65,8	67,6	69,6	*
ÉDUCATION								
Effectifs des niveaux primaire et secondaire (en milliers)	4 927,8	4 938,0	4 972,9	5 024,1	5 074,4	5 141,0	*	*
Effectifs à temps plein du niveau postsecondaire (en milliers)	789,8	796,9	805,4	816,9	832,3	856,3	887,0[p]	*
Nombre de doctorats décernés	2 000	2 218	2 384	2 415	2 600	2 672	2 947	*
Dépenses publiques en matière d'éducation - en % du PIB	6,0	5,7	5,6	5,5	5,4	5,5	*	*
SANTÉ								
Pourcentage des décès attribuables aux maladies cardiovasculaires								
- hommes	41,7	41,4	40,5	39,5	39,1	37,3	*	*
- femmes	45,3	44,9	44,0	43,4	42,6	41,2	*	*
Pourcentage des décès attribuables au cancer - hommes	25,4	25,9	26,4	27,0	27,2	27,8	*	*
- femmes	25,7	25,5	26,1	26,4	26,4	26,8	*	*
Dépenses publiques en matière de santé - en % du PIB	5,8	6,0	5,9	5,9	6,0	6,2	*	*
JUSTICE								
Taux de criminalité (pour 100 000 habitants)								
- crimes de violence	749	808	856	898	948	1 013	1 099	*
- crimes contre la propriété	5 560	5 714	5 731	5 630	5 503	5 844	6 395	*
- homicides	2,8	2,2	2,5	2,2	2,5	2,5	3,0	*
ADMINISTRATION PUBLIQUE								
Dépenses au chapitre des programmes sociaux[2] (en millions de dollars de 1990)	155 990,6	157 737,2	160 670,7	164 293,2	170 125,0	175 640,0	*	*
- en % des dépenses totales	55,8	56,4	56,1	56,2	56,2	56,7	*	*
- en % du PIB	26,2	26,1	25,5	24,7	25,0	26,3	*	*
Nombre de prestataires de l'assurance-chômage (en milliers)	3 181,5	3 136,7	3 079,9	3 016,4	3 025,2	3 261,0	3 663,0	*
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse ou du supplément de revenu garanti[m] (ou des deux) (en milliers)	2 569,5	2 652,2	2 748,5	2 835,1	2 919,4	3 005,8	3 098,5	3 180,5
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada[m] (en milliers)	1 923,3	1 892,9	1 904,9	1 853,0	1 856,1	1 930,1	2 282,2	2 723,0
INDICATEURS ÉCONOMIQUES								
PIB (dollars de 1986) - variation annuelle en %	+4,8	+3,3	+4,2	+5,0	+2,3	−0,5	−1,7	*
Taux d'inflation annuel (%)	3,9	4,2	4,4	4,0	5,0	4,8	5,6	1,5
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	139 408	170 863	215 340	189 635	183 323	150 620	130 094	140 126

- données non disponibles * données non encore disponibles [p] données provisoires [pp] estimations postcensitaires provisoires [m] chiffres de mars [pr] estimations postcensitaires mises à jour [r] données mises à jour

1. Pour l'année se terminant le 31 mai.
2. Comprend : protection de la personne et de la propriété, santé, services sociaux, éducation, loisirs et culture

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010138588
Ca 005

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau régional de Statistique Canada le plus près :

Terre-Neuve et Labrador
St. John's (T.-N.) : 1-709-772-4073 ou 1-800-563-4255

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.) : 1-902-426-5331 ou 1-800-565-7192

Québec
Montréal (Qc) : 1-514-283-5725 ou 1-800-361-2831

Sud de l'Ontario
Toronto (Ont.) : 1-416-973-6586 ou 1-800-263-1136

Manitoba
Winnipeg (Man.) : 1-204-983-4020 ou 1-800-542-3404

Saskatchewan
Regina (Sask.) : 1-306-780-5405 ou 1-800-667-7164

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.) : 1-403-495-3027 ou 1-800-282-3907
Territoires du Nord-Ouest (à frais virés) : 1-403-495-3028

Sud de l'Alberta
Calgary (Alb.) : 1-403-292-6717 ou 1-800-472-9708

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.) : 1-604-666-3691 ou 1-800-663-1551 (sauf Atlin)
Yukon et Atlin (C.-B.) : zénith 08913

Région de la Capitale nationale
1-613-951-8116

Vous déménagez ?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Vous n'avez qu'à remplir et à nous retourner le bon d'abonnement se trouvant dans le présent numéro. S'il n'y est plus, veuillez faire parvenir les renseignements nécessaires (nom de l'abonné, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client) à :

VENTE DES PUBLICATIONS
STATISTIQUE CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0T6

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

QUELQUES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Numéro au catalogue	Titre	Prix	
		Canada ($ CAN)	À l'étranger
11-526	Les ménages et l'environnement, 1991	23,95 $	États-Unis : 28,95 $ US Autres pays : 33,95 $ US
13-218	Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques, 1991	35,00 $	États-Unis : 42,00 $ US Autres pays : 49,00 $ US
62-554	Dépenses alimentaires des familles au Canada	40,00 $	États-Unis : 48,00 $ US Autres pays : 56,00 $ US
62-555	Dépenses des familles au Canada, 1990	42,00 $	États-Unis : 50,00 $ US Autres pays : 59,00 $ US

Pour commander une ou plusieurs de ces publications, composer sans frais le 1-800-267-6677

Nouvelles publications de Statistique Canada

Rapport annuel de Statistique Canada
(n° 11-201 au catalogue)

Catalogue de Statistique Canada
(n° 11-204 au catalogue) - 13,95 $/17 $ US/20 $ US

Revenus des familles : familles de recensement
(n° 13-208 au catalogue) - 19 $/23 $ US/27 $ US

Le camionnage au Canada
(n° 53-222 au catalogue) - 45 $/54 $ US/63 $ US

Services correctionnels pour adultes au Canada
(n° 85-211 au catalogue) - 39 $/47 $ US/55 $ US

Enquête sur les établissements du patrimoine
(n° 87-207 au catalogue) - 30 $/36 $ US/42 $ US

Magasins de détail à succursales et les grands magasins
(n° 63-210 au catalogue) - 34 $/41 $ US/48 $ US

Erratum : Une erreur s'est glissée dans l'article intitulé «Les troubles du sommeil : qui en est victime ?» paru dans le numéro d'hiver 1992 de *Tendances sociales canadiennes*. À la page 9, sous la section «Les parents seuls et leurs enfants», la dernière phrase du deuxième paragraphe devrait se lire comme suit : Les enfants de familles monoparentales étaient beaucoup plus susceptibles que ceux de familles biparentales d'avoir au moins un problème de santé, les proportions étant respectivement de 56 % et de 49 %.

UN PORTRAIT DU CANADA

POUR CÉLÉBRER LA GRANDEUR DE NOTRE PAYS

Le Canada est un pays qui défie l'imagination. Imaginez un pays où les Terre-Neuviens vivent plus près des Africains que de leurs compatriotes de la Colombie-Britannique. Un pays où se trouve une île sur laquelle s'étend un glacier plus grand que l'Irlande. Imaginez un pays qui compte 2 millions de lacs et le plus long littoral du monde, et pourtant un seul voisin.

Statistique Canada a créé la 54e édition d'***Un portrait du Canada*** pour célébrer la grandeur de notre pays. C'est à partir du riche éventail de données nationales de Statistique Canada que l'on a brossé ce tableau de notre situation sociale, économique, culturelle et politique.

Plus de 60 magnifiques photos, mariées à un texte vivant, offrent une vision claire et détaillée de ce qu'est le Canada d'aujourd'hui.

Découvrez les splendides régions naturelles de ce pays, de même que son paysage humain des plus diversifiés, à travers six chapitres intitulés : ***Le territoire, La population, La société, Les arts et les loisirs, L'économie*** et ***Le Canada dans le monde.***

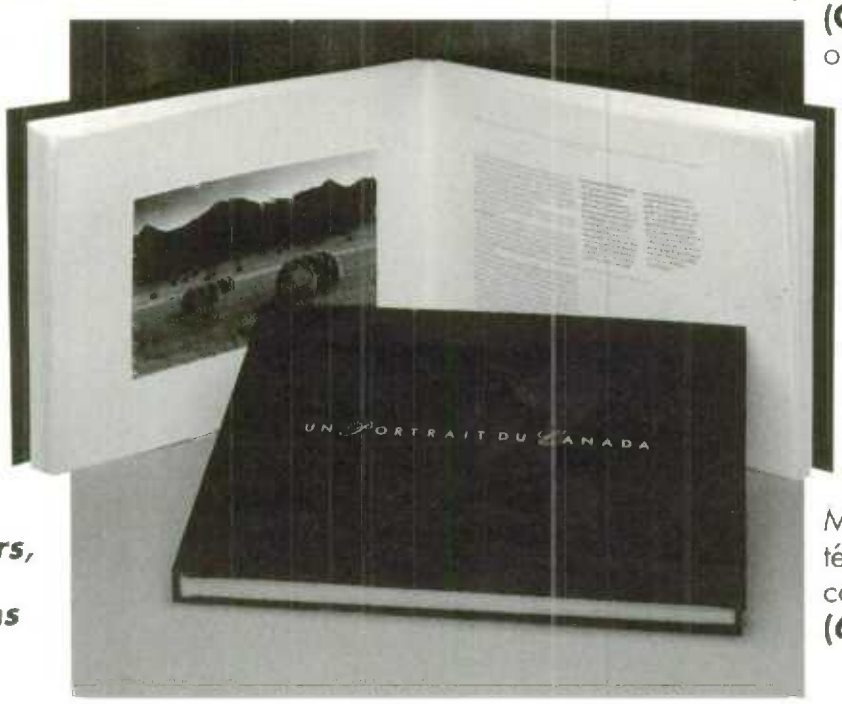

D'éminents Canadiens, tels Roberta Bondar, astronaute, Jean Béliveau, ancienne vedette de hockey, et W.O. Mitchell, écrivain, y font part de leur vision personnelle du Canada.

Un portrait du Canada... un magnifique ouvrage de collection qui décrit admirablement bien le Canada d'aujourd'hui.

Présenté dans un format de 30 cm sur 23 cm (12,25 po X 9 po), dans une couverture rigide de luxe et en plus de 200 pages, ***Un portrait du Canada*** (N° 11-403F au catalogue) coûte 38 $ plus TPS au Canada, 41,95 $ US aux États-Unis et 48,95 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à **Statistique Canada, Vente des publications, Ottawa (Ontario), K1A 0T6** ou communiquez avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus proche. La liste figure dans la publication. Pour commander plus rapidement, composez sans frais le **1-800-267-6677** et utilisez votre carte VISA ou MasterCard ou télécopiez votre commande au **(613) 951-1584**.

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ORIGINALE ?

Alors *Tendances sociales canadiennes* est la publication qu'il vous faut. Première en son genre sur la scène canadienne, cette revue retient l'attention des gens d'ici et d'ailleurs qui désirent en savoir plus sur les questions sociales de l'heure au pays.

À l'aide d'abondantes statistiques extraites de nombreux documents, *Tendances sociales canadiennes* brosse le tableau de la dynamique de la population canadienne, de la criminalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, de l'habitation et de plusieurs autres sujets.

Que ce soit pour les analystes de la politique sociale, les analystes des tendances oeuvrant au sein des administrations publiques et du monde des affaires, les enseignants ou encore les étudiants, *Tendances sociales canadiennes* dégage l'information nécessaire à des discussions et des analyses approfondies relativement aux questions sociales.

Tendances sociales canadiennes présente également les plus récents indicateurs sociaux de même que des renseignements relatifs aux produits et services qu'offre Statistique Canada.

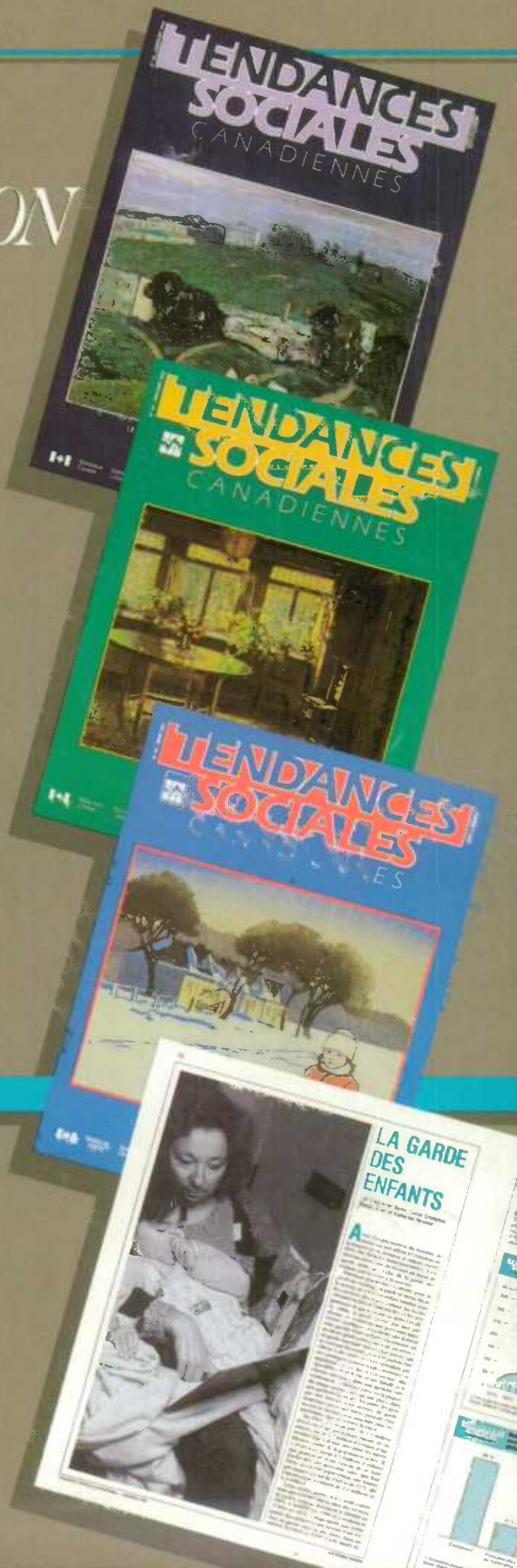

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Le trimestriel *Tendances sociales canadiennes* (nº 11-008F au catalogue) coûte 34 $ au Canada, 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584 ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.